Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le 29/09/2026
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE



SMEP
de la région de Jurançon

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) 2025

www.smep-jurancon.fr

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE



Préface

Le rapport annuel est téléchargeable à l'adresse suivante : www.smep-jurancon.fr

Une eau naturellement potable depuis 1935

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS) est établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, et au décret N° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L. 2224-5, et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui stipule que « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers ».

Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015, pris en application de la loi « NOTRe » n°2015-991 du 7 août 2015, a repoussé à fin septembre l'échéance ultime de présentation du RPQS à l'assemblée délibérante. Il impose également, pour les collectivités comme le SMEP de la région de Jurançon, la transmission des indicateurs techniques et financiers à l'observatoire national des services SISPEA.

À destination des usagers :
Le rapport annuel se veut un outil de communication entre les
Le rapport annuel se veut un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers du service public de l'eau. Il doit pouvoir être librement consulté au siège du Syndicat et au sein de chacune des mairies concernées. Seules les communes de 3 500 habitants et plus sont soumises à une obligation d'affichage ou de publicité préalable.

Pour plus de transparence :
L'élaboration du RPQS répond aux principes de gestion décentralisée des services d'eau et d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.
Le présent RPQS, et le rapport annuel du concessionnaire, sont préalablement examinés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Le Compte Annuel de Résultat d'Exploitation du Concessionnaire, ainsi que les données complémentaires financières transmises, font également l'objet d'un examen par la Commission de Contrôle Financier de la Concession de Service Public (CSP).

Élaboré par le SMEP, responsable du service public :
Le Président du Syndicat a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du RPQS ainsi que de sa communication. Ce rapport doit être présenté au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit avant le 30 septembre de l'année suivante.
En outre, chaque commune adhérente est destinataire du rapport annuel adopté par le Syndicat. Le Maire présente au conseil municipal, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport qu'il aura reçu du Syndicat, soit au plus tard le 31 décembre de l'année suivante.

Pour mieux évaluer la qualité et le service à l'usager :
Les articles D.2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des éléments ou indicateurs qui doivent figurer a minima dans le rapport annuel. Le RPQS intègre les 17 indicateurs de performance réglementaires du service ainsi qu'une série d'indicateurs complémentaires jugés utiles. A ces indicateurs s'ajoute le bilan de la qualité de l'eau pour l'année considérée, rédigé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et intégré en annexe, conformément à l'article D.1321-104 du Code de la santé publique.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Sommaire

01. Le service public de l'eau potable, les chiffres et faits marquants de l'année, la protection de la ressource

1. Le périmètre et l'organisation du service public.....6
2. Les principaux indicateurs de performance et les chiffres clés.....7
3. Les faits marquants de l'année.....9
4. La protection de la ressource en eau.....13

02. Le patrimoine et l'exploitation du service

1. Le champ captant, les ouvrages de production, de stockage, et de distribution d'eau potable..... 20
2. Les outils de suivi et de surveillance du réseau..... 23
3. Les travaux de renouvellement, de création, de sécurisation et d'amélioration..... 24
4. L'organisation du SMEP, les moyens et les interventions d'exploitation.....28

03. Le bilan quantitatif et sanitaire du service

1. Les volumes de productions-distribution, et le rendement du réseau. 33
2. La qualité de l'eau brute et de l'eau produite ou distribuée..... 35
3. La consommation énergétique. 34

04. La gestion des usagers du service

1. L'évolution des branchements et des abonnements. 39
2. L'évolution des volumes consommés ou facturés..... 39
3. Le suivi des réclamations des abonnés 40

05. Le prix de l'eau potable et les moyens financiers du service

1. Le prix de l'eau potable et son évolution. 43
2. Les données financières de la collectivité. 45
3. Les données financières du service concédé.....48
4. La coopération décentralisée.....49

06. Annexes

1. La synthèse du bilan annuel de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée.....52
2. La note d'information de l'Agence de l'Eau. 53
3. Le compte-rendu de la CCSPL 58
4. Le compte financier unique 2025 de la collectivité. . 59
5. Le rapport annuel du concessionnaire AGUR. 60

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Rapport annuel

Chapitre I

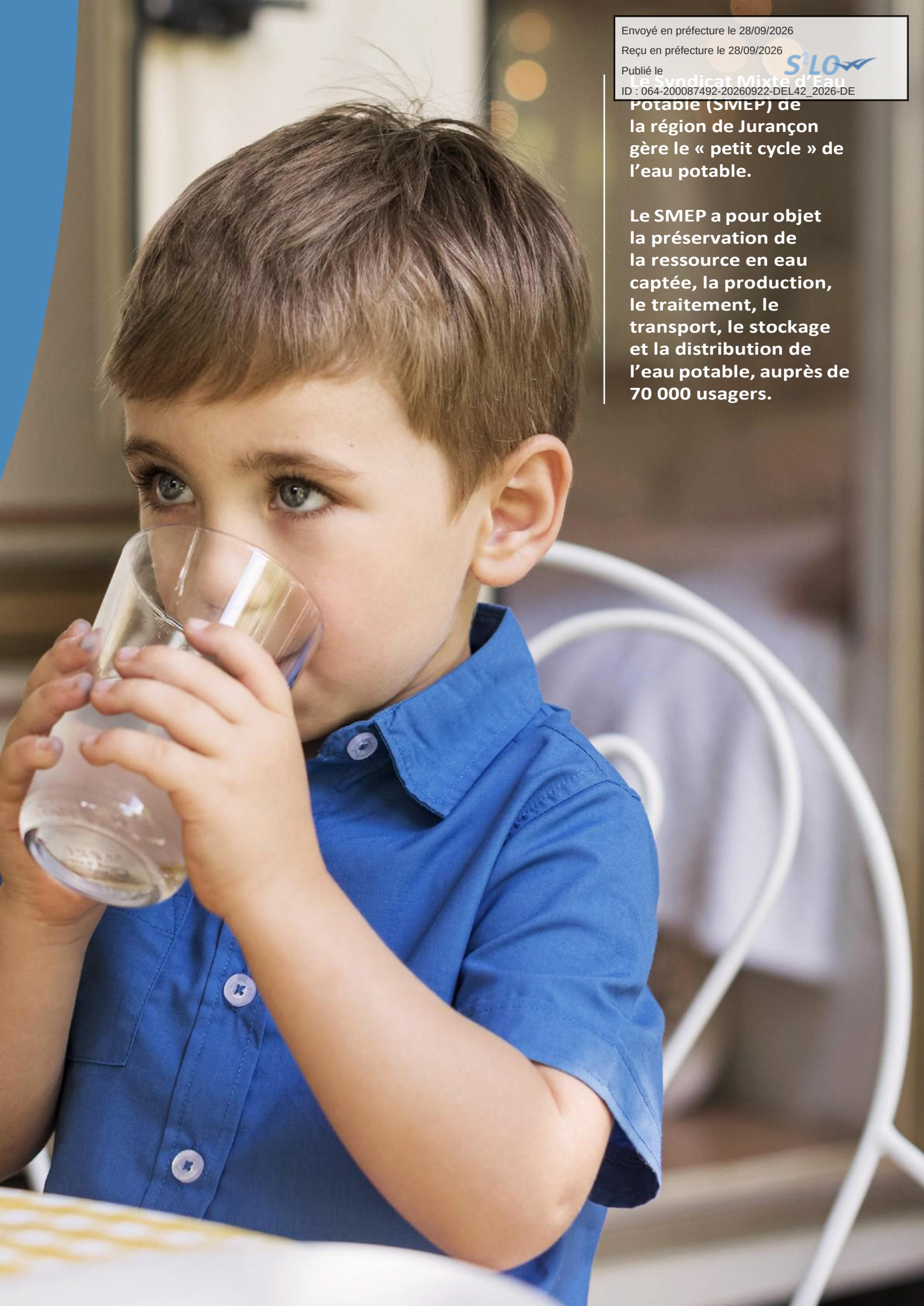
Le service public de l'eau potable

les chiffres et faits marquants de l'année,
la protection de la ressource

1. Le périmètre et l'organisation du service public
2. Les principaux indicateurs de performance et les chiffres clés
3. Les faits marquants de l'année
4. La protection de la ressource en eau



Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE



Le Syndicat Mixte d'Eau Potable (SMEP) de la région de Jurançon gère le « petit cycle » de l'eau potable.

Le SMEP a pour objet la préservation de la ressource en eau captée, la production, le traitement, le transport, le stockage et la distribution de l'eau potable, auprès de 70 000 usagers.

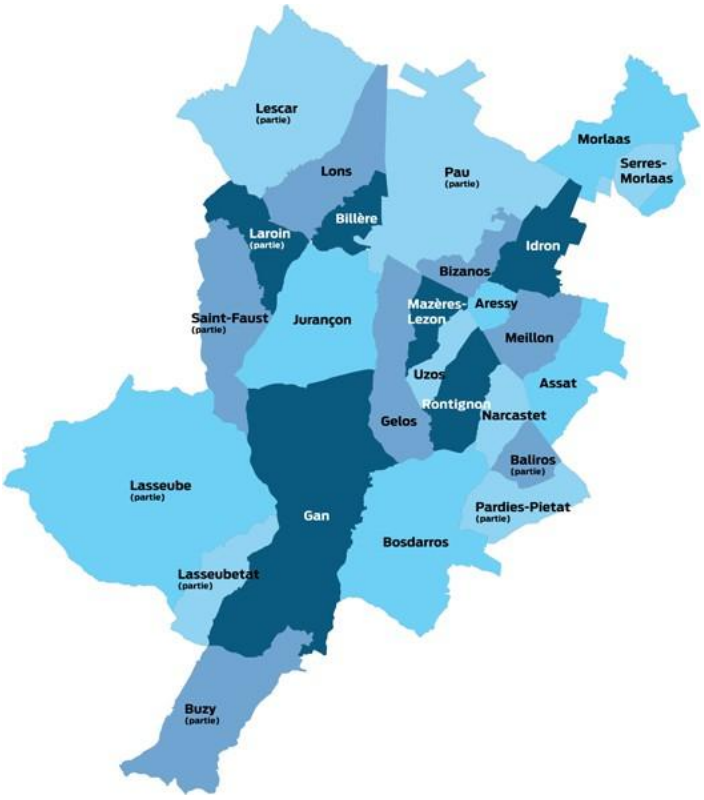
Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

1. Le périmètre et l'organisation du service public

Le Syndicat Mixte d'Eau Potable (SMEP) de la région de Jurançon, créé en 1935, est le plus ancien établissement public compétent en eau du département des Pyrénées-Atlantiques. Son périmètre concerne 17 communes desservies totalement et 9 autres communes desservies partiellement.

Il s'agit du **plus grand syndicat de production et de distribution d'eau potable du département**, qui s'étend en partie sur le territoire de 5 intercommunalités différentes, dont la principale est l'agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées.

Pour en savoir plus : www.smep-jurancon.fr



Préservation de la ressource en eau : Acquisition et gestion foncière, réduction des risques de pollutions, protection des captages ou des puits, et gestion du champ captant.

Investissements

Production de l'eau potable : Pompage de l'eau brute via les puits, du champ captant et simple désinfection au chlore.

Transport de l'eau potable : Vers les principaux réservoirs et réseaux de distribution.

Stockage de l'eau potable : Sur les principaux réservoirs et stations de reprise ou de surpression.

Distribution de l'eau potable : Via l'ensemble des réseaux et des branchements.

Exploitation

Gestion des usagers-abonnés : Création des branchements, renouvellement des compteurs d'eau, facturation et recouvrement, relation avec les abonnés.

L'exploitation quotidienne du service public d'eau potable a été confiée à la société AGUR, pour les années 2021 à 2030, au travers d'un contrat de Concession de Service Public.

Le SMEP reste propriétaire de l'ensemble des biens, ouvrages et infrastructures d'eau potable, et en assure le renouvellement, la sécurisation, le développement, l'adaptation ou la rationalisation. Le SMEP a en charge le suivi et le contrôle de la bonne exécution du contrat de Concession de Service Public.

Les compétences et les obligations liées au service public d'eau potable sont partagées entre **la collectivité (le SMEP) et l'opérateur ou concessionnaire privé (AGUR).**

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

2. Les principaux indicateurs de performance et les chiffres clés

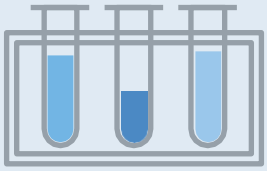
Les principaux indicateurs qui illustrent la performance du service public de l'eau potable sur l'année 2025 sont les suivants :



33 601
abonnés actifs du service au 31/12/2025, pour près de 70 000 habitants desservis.

2,018 €
prix TTC pour 1 m³ d'eau consommée au 1er janvier 2026

1 m³ = 1 mètre cube = 1000 litres



99,1 %
de conformité sanitaire de l'eau potable distribuée.



4 038 978 m³
d'eau consommée et comptabilisée sur l'année.

4 930 401 m³
d'eau produite sur l'année.

13 508 m³
d'eau produite en moyenne par jour sur l'année.



83,1 %
de rendement hydraulique réglementaire du réseau.

2 900 000 € TTC
d'investissements réalisés en 2025, toutes opérations travaux confondues.



6 047 m
de réseaux d'eau renouvelés et mis hors service sur l'année.

32 380 m
de réseaux d'eau renouvelés en 5 ans, **pour un taux de renouvellement moyen de 0,79 %**

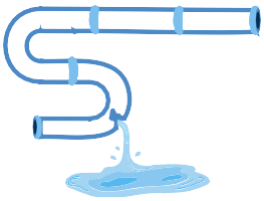
75 %



du linéaire du réseau d'eau inspecté préventivement, soit 620 km sur l'année.



-48 179 m³
d'eau économisée par rapport à 2024, et -1 233 869 m³ depuis 2021



243 fuites
identifiées et réparées sur les réseaux, branchements et équipements.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Les principaux ouvrages et moyens du service public d'eau potable concernent:

Près de 200 appareils fixes et 20 pré-localisateurs de fuite mobiles
permettant «d'écouter» en permanence le réseau, et de détecter la présence de fuites.

30 interconnexions de secours ou points d'échanges avec les réseaux d'eau potable des collectivités voisines, dont 21 avec la ville de Pau.

9 puits actifs de production d'eau potable + 2 en secours
pour une capacité de production autorisée de 28 600 m³ par jour.

819,1 km de réseaux d'eau potable hors antennes et branchements longs.

11 stations de reprise et de surpression d'eau potable
d'un débit nominal de 6 à 100 m³ par heure et par pompe.

30 équivalents temps plein
dédiés à la gestion et à l'exploitation du service.

1 champ captant
sur lequel se situent les puits de production d'eau potable, entourés de **73 hectares de prairies ou de saligues**, sur la plaine alluviale de la rive gauche du gave de Pau, entre Narcastet et Mazères-Lezons.

1 230 bouches ou poteaux d'incendie publics
alimentés par le réseau d'eau potable du SMEP.

34 ouvrages de stockage d'eau potable, répartis sur 25 sites
d'une capacité de 50 à 6 000 m³ par site, pour un cumul de stockage de 17 635 m³.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

3. Les faits marquants de l'année

Qualité du service



Figure 1: Label Amorce

Reconduction du Label Amorce

Le Syndicat Mixte d'Eau Potable (SMEP) de la région de Jurançon, a de nouveau été lauréat du label « territoire d'eau en transition écologique », décerné par l'association AMORCE en partenariat avec la BANQUE des TERRITOIRES. Ce label vient couronner l'exemplarité du service public d'eau potable du SMEP, reconnue sur le plan national, aux côtés de 21 autres collectivités territoriales. Le SMEP, avec l'aide active de son exploitant AGUR, mène en effet une politique publique ambitieuse d'adaptation au changement climatique, de préservation de la ressource en eau vis-à-vis des pollutions et de la transition énergétique.

Fin du déploiement de la radiorelève

Le contrat de concession prévoyait le déploiement généralisé de la radiorelève sur l'ensemble des compteurs du Syndicat. A fin 2025, environ 98 % des compteurs sont équipés (plus de 33 000). Pour ceux qui restent, il peut s'agir de compteurs inaccessibles en service ou non ou de personnes opposées à l'équipement (très minoritaires). Aussi, le chiffre progressera lentement jusqu'à la fin du contrat. La remontée d'information des volumes consommés est très satisfaisante. A noter que la commune de Serres-Morlaàs fait l'objet d'un test de déploiement de la télérelève (remontée automatique de l'index à la fréquence souhaitée).

Figure 2: Pose d'un compteur avec module de radiorelève





Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Sécurisation de l'approvisionnement

Renouvellement de l'Avenue Alfred Nobel à Pau

En coordination avec le service voirie de l'Agglomération de Pau qui a totalement réaménagé une partie de cette voie, le SMEP a procédé au renouvellement d'une des deux canalisations qui alimente Morlaàs et Serres-Morlaàs. Ce sont ainsi 1,65 km de canalisations fonte de diamètre 200, 250 et 300 mm qui ont été posées sous voirie et en encorbellement du pont de l'Ousse pour un montant global d'environ 804 000 € HT.



Figure 3 : Travaux avenue Nobel à Pau en deux tranches enchainées

Campagne de mesures Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) et pose d'une purge sur réseau à Lasseube

Conformément à la réglementation sanitaire, le SMEP a fait procéder à la détection du CVM pour les antennes de réseau présentant des risques de contamination (posées avant 1980 et avec un temps de contact > 48 h). Sur les 52 analyses réalisées, 8, réparties sur 2 antennes, se sont révélées non conformes rendant l'eau impropre à la boisson (les autres usages sont sans risque sanitaire, y compris les douches ou bains). 1 analyse non conforme n'a pas été confirmée (analyses suivantes conformes). Le SMEP a donc fait poser une purge au bout des deux antennes contaminées (fin 2025 et début 2026). Le 1er chantier est programmé en renouvellement en 2026.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Poursuite de la pose des comptages et des stabilisateurs de pression

Le SMEP de Jurançon a été retenu par l'Agence de l'Eau fin 2023 dans le cadre d'un appel à projets « Economie d'Eau » (cf. rapport 2023). Ce projet prévoit la pose de 15 comptages et 21 stabilisateurs de pression (réglés pour maintenir une pression plus basse que la pression actuelle). En complément, 4 compteurs supplémentaires hors appel à projets (mais subventionnés) ont été posés sur Jurançon et Mazères-Lezons. En 2025, ce sont au total 9 appareils de comptages et 2 appareils de gestion de pression qui ont été installés et réceptionnés sur Bizanos, Idron, Jurançon, Mazères-Lezons et Rontignon. Sur Bizanos, un système de modulation de pression, identique à celui posé en 2023 sur la zone Induspal à Lons, a été implanté.





Figure 4: Exemple d'ouvrages de stabilisation de pression et de comptage à Bizanos et Rontignon

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Renouvellement complet du parc de 200 prélocalisateurs acoustiques

Le modèle retenu, en collaboration avec l'exploitant, est un équipement dernière génération qui fait appel à l'intelligence artificielle pour apprendre à comprendre le fonctionnement du réseau et à analyser les bruits parasites (groupe de climatisation extérieure, …). Cette opération a été financée pour partie par l'exploitant au travers du contrat de concession et pour partie par le Syndicat avec une subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 70 %.
Insérer visuel préloc

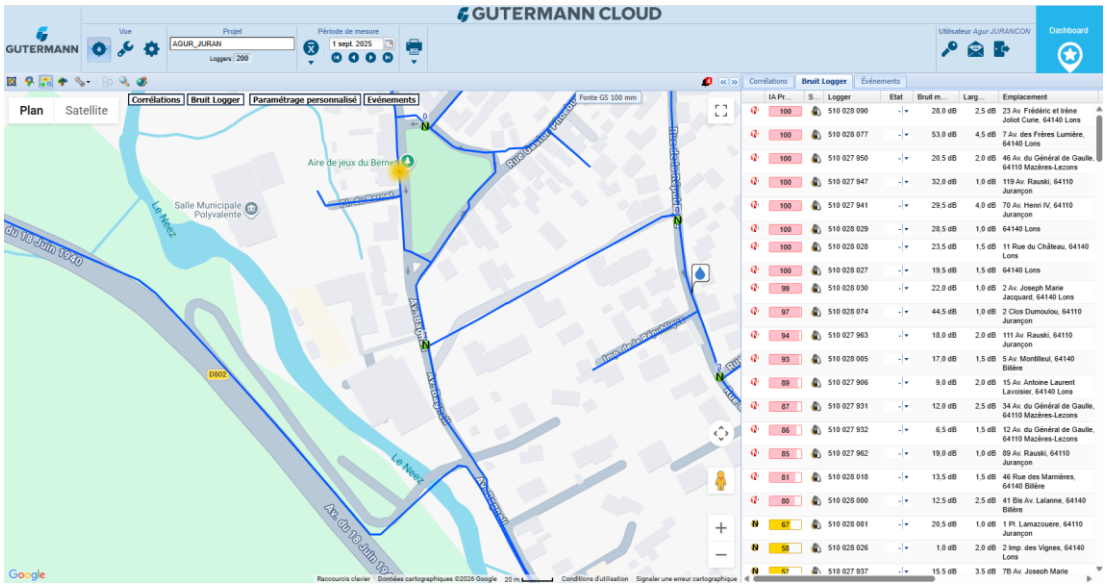


Figure 5 : Application en ligne de suivi des prélocalisateurs

Grâce aux efforts et aux moyens déployés depuis 2021 pour améliorer le rendement de réseau, les volumes produits pour le territoire du SMEP sont en nette baisse, ce qui permet de moins solliciter la nappe alluviale. **Ainsi, la production moyenne journalière a été de 13 508 m3 en 2025 (contre 13 640 m3 en 2024), ce qui est bien inférieur aux 28 600 m3 par jour autorisés** ou aux capacités de production disponibles qui pourraient être sollicitées en cas de besoin. De quoi envisager l'avenir sereinement, tout en permettant au SMEP de porter secours aux collectivités voisines qui pourraient rencontrer des difficultés d'approvisionnement.

En toute logique le rendement est de nouveau en hausse. Comme envisagé en début d'année, les actions de réduction des pertes ont pratiquement permis d'atteindre l'objectif 2028 de rendement contractuel dès la fin de l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

4.La protection de la ressource en eau

Délimitation de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) et suspension de la procédure de Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE)

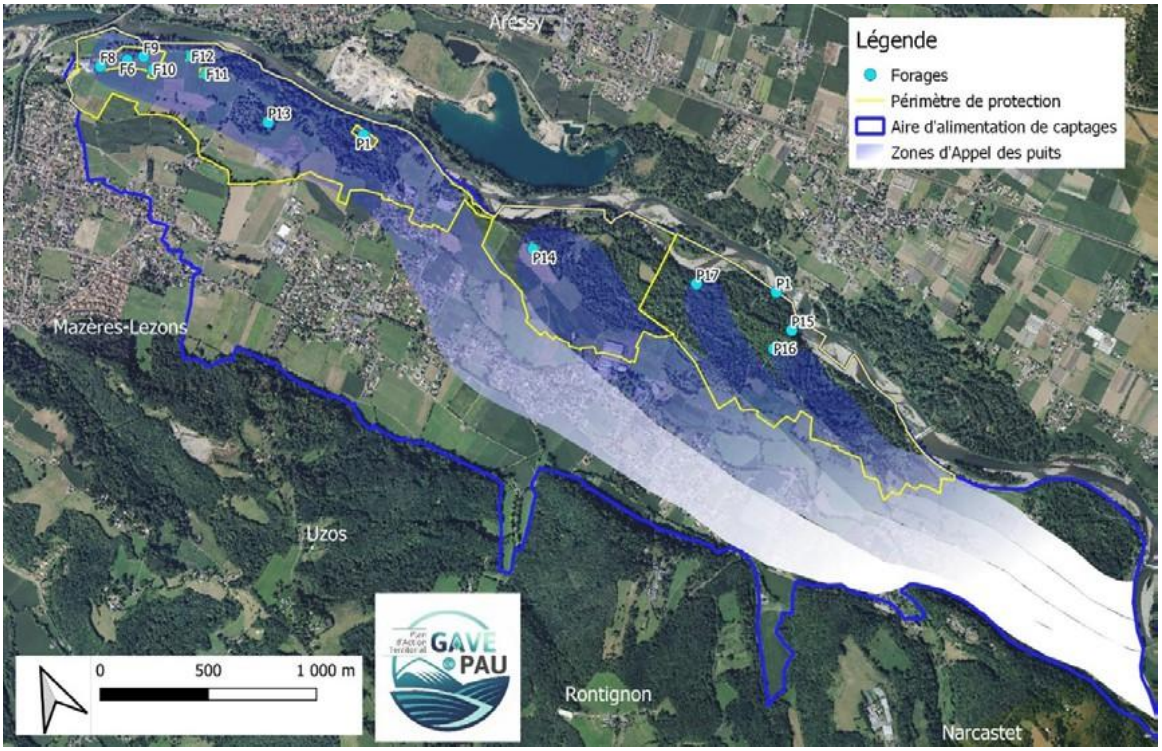


Figure 6 : Aire d'Alimentation des Captages du SMEP et de la CA Pau-Béarn-Pyrénées.

L'étude hydrogéologique de délimitation de l'Aire d'Alimentation des Captages du SMEP, et du captage de la communauté d'agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées (CAPBP) situé à Uzos, a été finalisée début 2023. Elle englobe la quasi-totalité de la plaine alluviale située entre Narcastet et Mazères-Lezons, en rive gauche du gave de Pau. Le projet a été soumis pour avis aux communes concernés qui l'ont validé, et proposé aux services de l'Etat. Un arrêté de délimitation de ces AAC a été pris par le préfet le 15 novembre 2023, après avis des partenaires publics concernés tels que la Chambre d'Agriculture et du CoDERST, et après consultation du public.

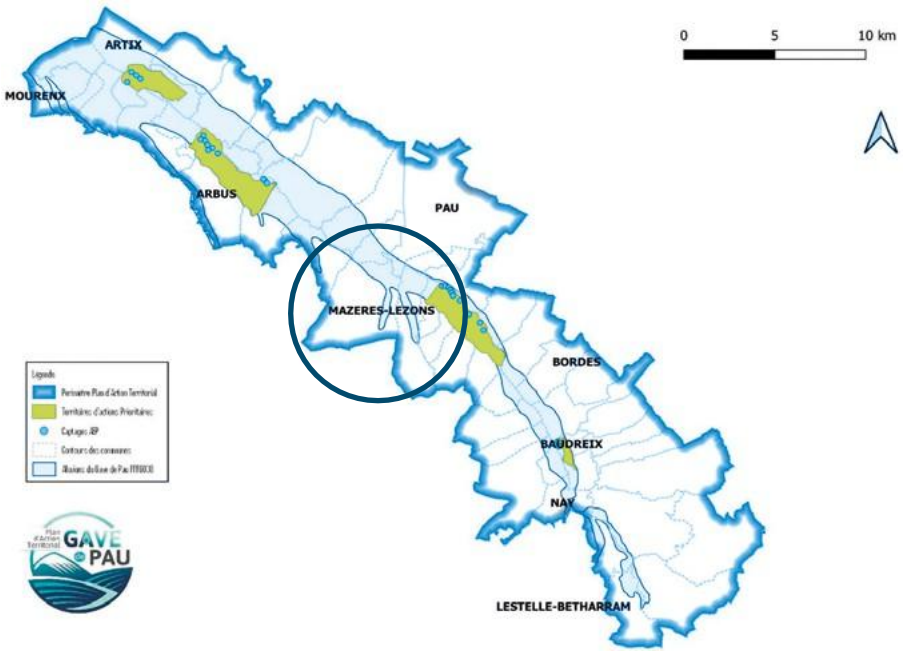
Prenant en compte :

- les avancées significatives sur les pratiques agricoles,
- la participation accrue des agriculteurs,
- les nombreuses conversions en prairies et engagement en MAEC
- les très faibles détections de pesticides récentes dans l'eau,
- le partage de ces constats avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne,

Il a été décidé en 2023 de ne pas engager la phase 2 de la procédure ZSCE. En effet, le plan d'actions porté dans le cadre du PAT GAVE DE PAU, la politique d'acquisition foncière du SMEP élargie à l'AAC maintenant délimitée et l'interdiction des pesticides sur les PPR semblent suffisants à ce stade pour assurer la préservation de la ressource en eau. En cas de dérive à l'avenir, il sera toujours possible de revenir sur cette décision et de réengager une concertation pour travailler à un plan d'actions complémentaire.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Le territoire du PAT Gave de Pau (2020-2025)



Le Plan d'Action Territorial ou PAT du gave de Pau, dont l'animation générale est assurée par le SMEP depuis 2020, a pour objectif principal **d'accompagner le monde agricole vers un arrêt de l'usage de produits phytosanitaires ou pesticides, sur les zones de la nappe alluviale du gave de Pau** utilisées pour l'eau potable.
Le PAT est porté par 5 collectivités productrices d'eau potable qui sont, de l'amont vers l'aval : le Syndicat Pyren'Eau, le SMEP de la région de Jurançon, la Communauté d'agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées, le Syndicat Mixte Gave et Baïse, et le Syndicat Mixte des Trois Cantons.

Figure 7 : carte du territoire du Plan d'Action Territorial et des 4 Territoires d'Actions Prioritaires.

Bilan des actions menées en 2025 au titre du Plan d'Action Territorial du gave de Pau

Sur le champ captant du SMEP, 13 agriculteurs sur 24 n'ont aucune parcelle en maïs ou autre culture susceptible d'être traitée par les produits phytosanitaires. Seuls 4 d'entre eux exploitent plus de 5 hectares (ha) de culture (essentiellement du maïs), comme indiqué dans le tableau ci-après :

Tableau récapitulatif des données agricoles du champ captant

Données	2023	2024	2025
Surface totale du champ captant (= agricole + forêt, zones urbanisées)	579 hectares		
Surface agricole utile (S.A.U.) :	183,1 hectares		221 hectares
Surface agricole « diagnostiquée » en ha	163,5 ha	183,1 ha	**221 ha**
Nombre d'agriculteurs (déclarant PAC) avec au moins 1 parcelle sur champ captant	27	24	**24**
Dont agriculteurs à titre principal	14	14	**14**
Dont agriculteurs n'ayant que de l'herbe sur le champ captant	16	16	**16**
Nombre d'agriculteurs accompagnés	27	23	**23 (96%)**
Nombre d'agriculteurs ≥ 55 ans (évalué sur le plus jeune associé)	12	12	**12**
Nombre d'agriculteurs exploitant plus de 5 ha de culture sur le champ captant	4	4	**4**
Nombre d'exploitations en polyculture-élevage	12	12	**12**
Nombre d'agriculteurs en Agriculture Biologique (AB)	2	2	**2**
Nombre d'Entreprises de Travaux Agricoles proposant du désherbage mécanique	3	3	**3**

Tableau 1: principales données agricoles du champ captant du SMEP de la région de Jurançon.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE



L'assolement des 221 Ha de surface agricole utile (SAU) du champ captant est concerné à 78 % par de la prairie (comme en 2024 mais augmentation de la SAU) et à 82 % par des cultures sans phytosanitaire (84 % en 2024). Sur les périmètres de protection rapprochée du SMEP, 100% de la SAU est conduite en « zéro phyto ».

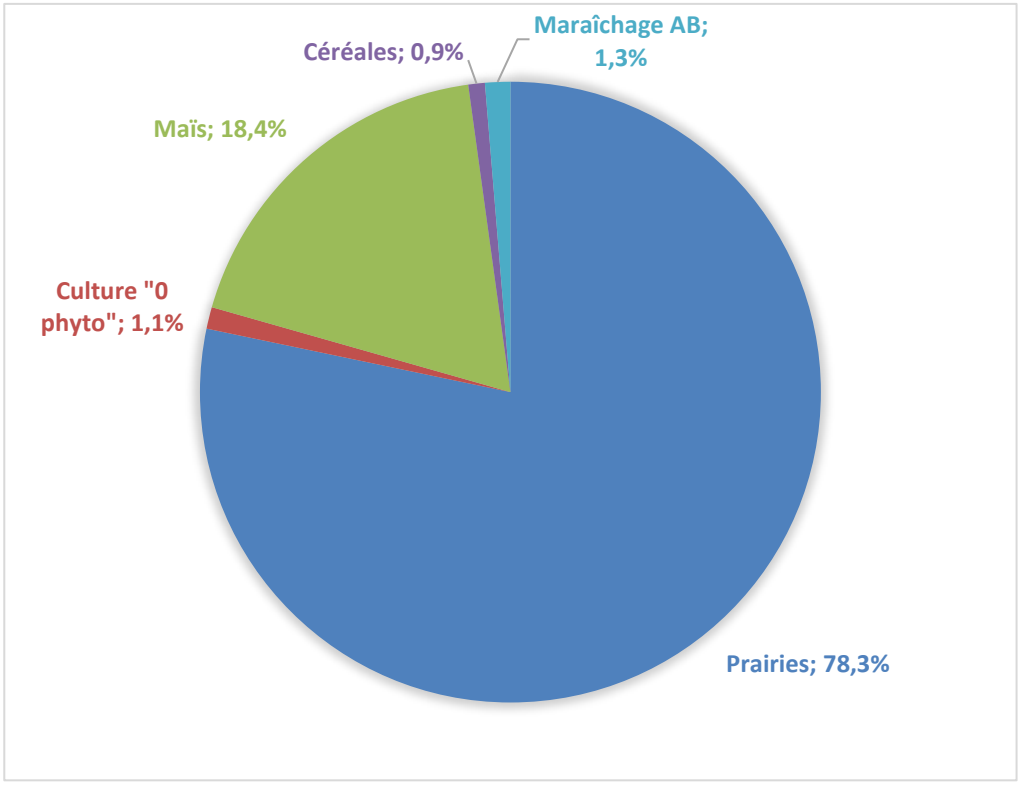


Figure 8 : Assolement 2025 du Champ captant du SMEP de la Région de Jurançon

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Au cours des campagnes PAC 2023 et 2024, 15 agriculteurs ont pu prolonger ou souscrire des aides MAEC (Mesure Agri-environnementales et Climatiques) visant un changement de pratiques pour réduire l'usage des pesticides. 3 d'entre eux ont souhaité souscrire une MAEC engageant l'ensemble de leur exploitation.

Les 12 autres ont engagé une ou plusieurs parcelles dans une MAEC dite localisée permettant d'aider le maintien ou une conversion en prairie.

Depuis 2021, des essais d'implantation de prairies à légumineuses sans phytosanitaire ont été menés sur 16 Ha auprès de 8 agriculteurs.

Des essais de désherbage mécanique ont été conduits sur plus de 13 Ha auprès de 9 agriculteurs, afin de ne plus recourir à l'usage d'herbicide.

Aux 2,6 Ha de Miscanthus implantés en 2021 sur le champ captant, s'ajoutent 4,1 Ha de Silphie implantés en 2022 pour un total de 6,7 Ha de cultures expérimentales permanentes en « zéro phyto », valorisées en biomasse-énergie ou en paillage pour les élevages. Un travail a été lancé en 2023 avec l'association Pyrénées Chanvre pour mener des essais en 2024.

15 **agriculteurs ont été financés par la MAEC en 2025**
(15 agriculteurs en 2024)

ne pas utiliser de pesticides
sur les surfaces agricoles

substituer du maïs par de la prairie

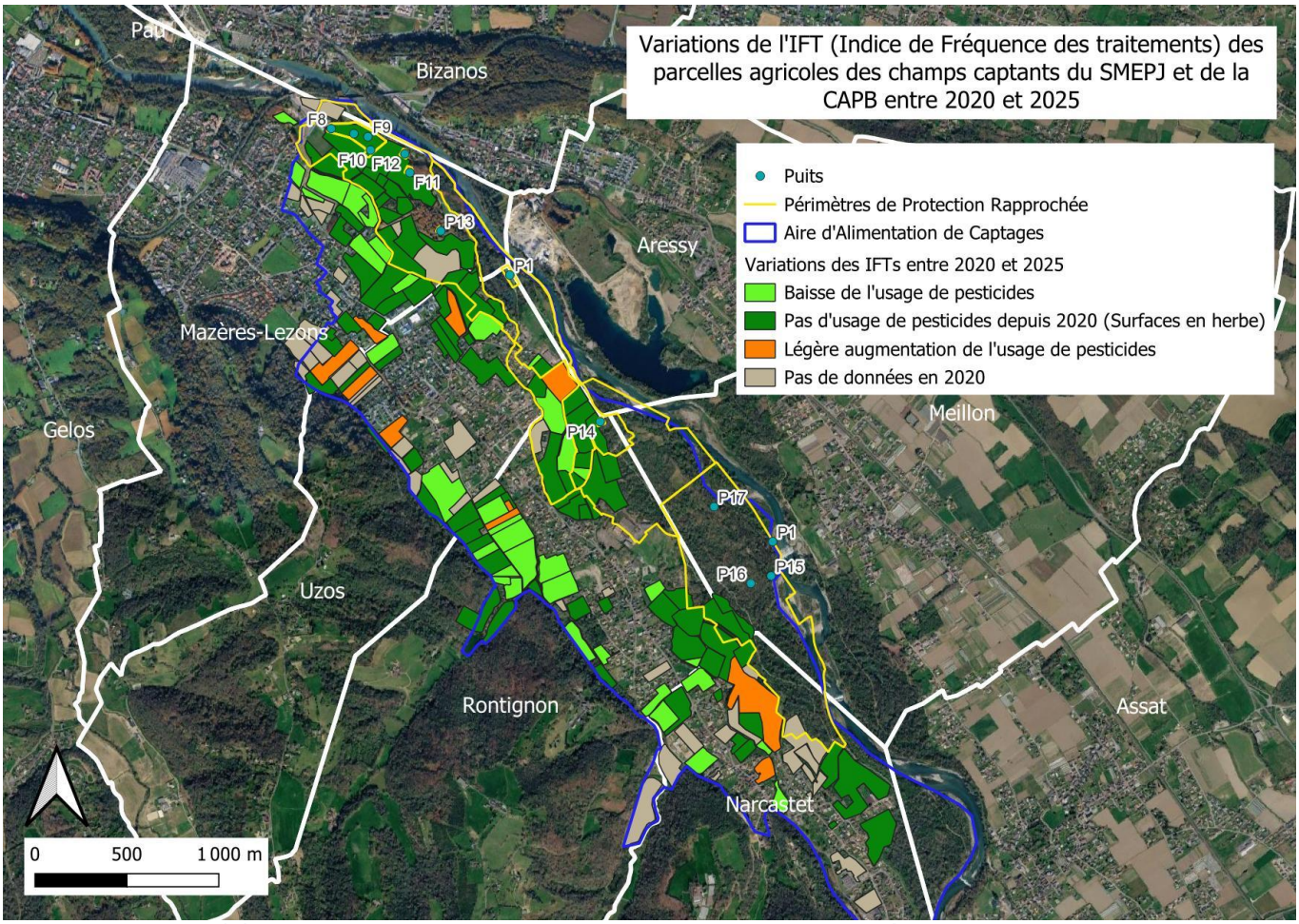


Figure 9 : Variation IFT à fin 2025 sur l'Aire d'Alimentation de Captages du SMEP de la Région de Jurançon

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

De nouvelles acquisitions foncières sur le champ captant du syndicat

Le SMEP poursuit sa politique d'acquisition foncière autour de ses puits de production d'eau potable et dans l'Aire d'Alimentation de Captages.

En 2025, des démarches ont débuté avec 2 propriétaires pour acquérir un total de 3,35 Ha (5 parcelles).

Le SMEP est propriétaire de près de 91 hectares au 31/12/2025.

Deux nouvelles **conventions de « prêt à usage »** ont été formalisées auprès de deux agriculteurs à Rontignon : l'une pour du maraichage mené en Agriculture Biologique et l'autre pour une parcelle de prairie là aussi conduite en AB. Ce type de convention permet de **mettre gratuitement à disposition des parcelles agricoles, selon un cahier des charges strict qui interdit tout usage de produit phytosanitaire.**

91 ha
surface totale dont le SMEP est propriétaire
au 31 décembre 2025

3,35 ha
surface agricole acquise en 2025
(7,52 ha en 2024)

42 331 € HT
total des acquisitions foncières en 2025
(51 067 € en 2024)

SMEP de la région de Jurançon

+ 20,6 Ha acquis entre 2020 et 2025 **auprès de 11 propriétaires et de la SAFER**

15 agriculteurs (éleveurs, maraicher, vendeurs foin) **+ 2 apiculteurs** valorisent des terres du SMEP

266 814€ investis entre 2020 et 2025 (~1,29€/m²)

Pas d'opportunité identifiée pour acquérir en dehors de l'AAC (échange)

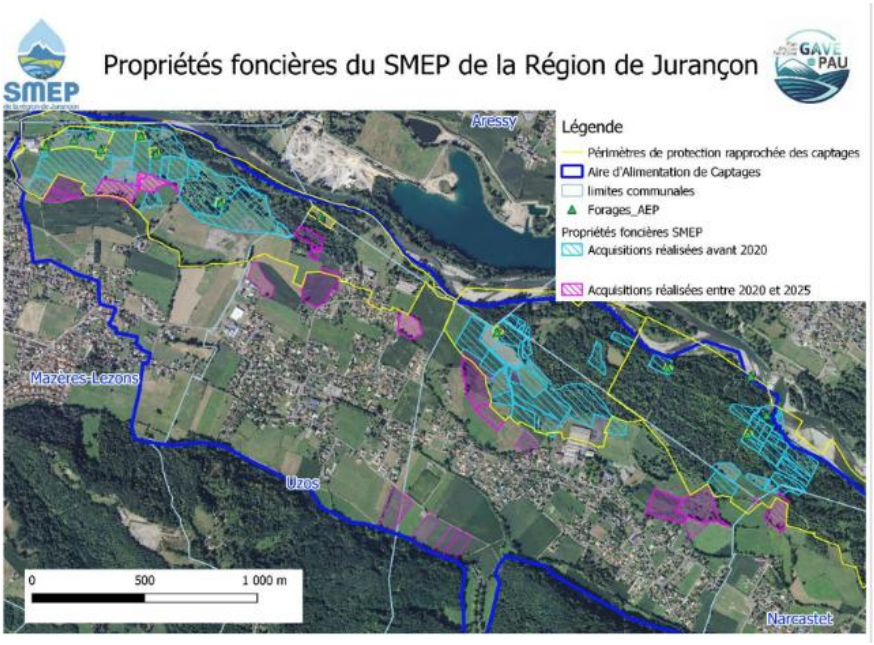


Figure 10 : localisation des parcelles acquises et celles en cours d'acquisition par le SMEP entre 2020 et fin 2025.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Chapitre II

Le patrimoine et l'exploitation du service

1. Le champ captant, les ouvrages de production, de stockage, et de distribution d'eau potable
2. Les outils de suivi et de surveillance du réseau
3. Les travaux de renouvellement, de création, de sécurisation et d'amélioration
4. L'organisation du SMEP, les moyens et les interventions d'exploitation



Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE



Le SMEP et son exploitant-concessionnaire AGUR gèrent, dans la complémentarité, un patrimoine conséquent, exclusivement dédié au service public de l'eau potable.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

1. Le champ captant, les ouvrages de production, de stockage, et de distribution d'eau potable

Le champ captant et les puits de production d'eau potable

POMPAGE	MISE EN SERVICE	DEBIT AUTORISÉ (M³/H)	DEBIT AUTORISÉ (M³/J)
MAZÈRES LEZONS P6	En secours	60	1 200
MAZÈRES LEZONS P8	En service	85	1 680
MAZÈRES LEZONS P9	En service	60	1 200
MAZÈRES LEZONS P11	En service	135	2 600
MAZÈRES LEZONS P12	En service	250	5 000
MAZÈRES LEZONS P13	En secours	135	2 600
MAZÈRES LEZONS P13 bis	En service		
RONTIGNON P14	En service	200	4 800
MEILLON P16	En service	200	4 800
MEILLON P17	En service	160	3 200
MAZÈRES LEZONS P18	En service	125	2 400
	TOTAL	1 390 m³/h	28 600 m³/j

Tableau 2: puits de production d'eau potable du SMEP et débits autorisés associés.

Le champ captant du SMEP est composé de **11 puits de production ou captages d'eau potable**, dont 9 puits actifs et 2 en secours, **pour une capacité réglementaire de production maximale de 28 600 m3 par jour.**

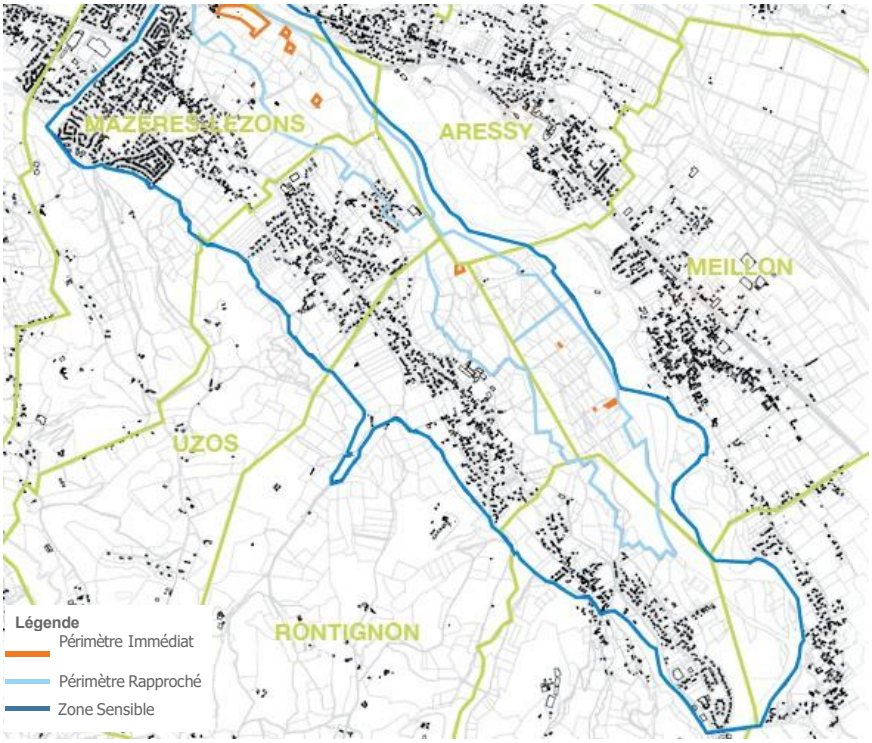


Figure 11: périmètres de protection et zone sensible du champ captant du SMEP.

L'ensemble des puits bénéficie de périmètres de protection immédiate et rapprochée, ainsi que d'une zone sensible, qui ont été révisés et renforcés par arrêté préfectoral en date du 25/10/2017.

L'eau produite, d'origine exclusivement souterraine, ne bénéficie d'aucun traitement du fait de son excellente qualité. Elle ne fait l'objet que d'une simple désinfection au chlore, en amont (préchloration) et en sortie (chloration finale) du champ captant. Cette désinfection est une obligation réglementaire. Elle permet de garantir une qualité bactériologique sanitairement irréprochable jusqu'aux robinets de tous les consommateurs.

L'indice réglementaire [P 108.3], d'avancement de la protection de la ressource en eau, est de 100%.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Les ouvrages de stockage d'eau potable

Le SMEP dispose de **34 ouvrages de stockage** d'eau potable sur 25 sites distincts, **pour une capacité cumulée de 17 635 m³**. La capacité totale de stockage correspond à un peu plus d'une journée de consommation d'eau en pointe.

Parmi ces 25 sites de stockage, 9 d'entre eux disposent d'un groupe de pompage destiné à surpresser l'eau du réseau ou à renvoyer l'eau vers des niveaux altimétriques plus élevés. 4 sont actuellement inutilisés (Aguillon, Berdoulou, Carrerot et Taillefer). Il existe par ailleurs 2 stations de surpression sans stockage associé.

NOM	VILLE	NATURE	CAPACITÉ (M³)
Laforgue	Assat	Semi-enterré	100
Reprise Laforgue	Assat	Bâche	100
Nid Béarnais	Jurançon	Semi-enterré	2 x 1 500
Clos Touzet	Jurançon	Semi-enterré	60
Carrérot	Gelos	Bâche	125
Mazères 6 000	Mazères-Lezons	Semi-enterré	2 x 3 000
Aguillon	Mazères-Lezons	Semi-enterré	2 x 400
Le Loulié	Mazères-Lezons	Semi-enterré	2 x 1 500
Narcastet	Narcastet	Semi-enterré	300
Taillefer	Uzos	Semi-enterré	100
Lèbe	Bosdarros	Semi-enterré	300
Pindats	Bosdarros	Bâche	300
Batgusère	Bosdarros	Semi-enterré	2 x 300
Lanot	Gan	Semi-enterré	250
Mirassou	Gan	Semi-enterré	200
Berdoulou	Gan	Semi-enterré	150
Bastarousse	Gan	Semi-enterré	275 + 125
Miqueu	Gan	Semi-enterré	100
Riant	Gan	Semi-enterré	275 + 125
Sabalot	Gan	Semi-enterré	50
Alliou	Gan	Semi-enterré	100
Tour Morlaàs	Morlaàs	Réservoir sur tour	100
Morlaàs Bas service	Morlaàs	Semi-enterré	2 x 300
Morlaàs Haut service	Morlaàs	Semi-enterré	2 x 200
Berlanne	Morlaàs	Bâche	100
Total stockage			**17 635 m³**

Tableau 3: réservoirs et bâches de stockage d'eau potable du SMEP et volumes associés.

Le réseau de distribution d'eau potable

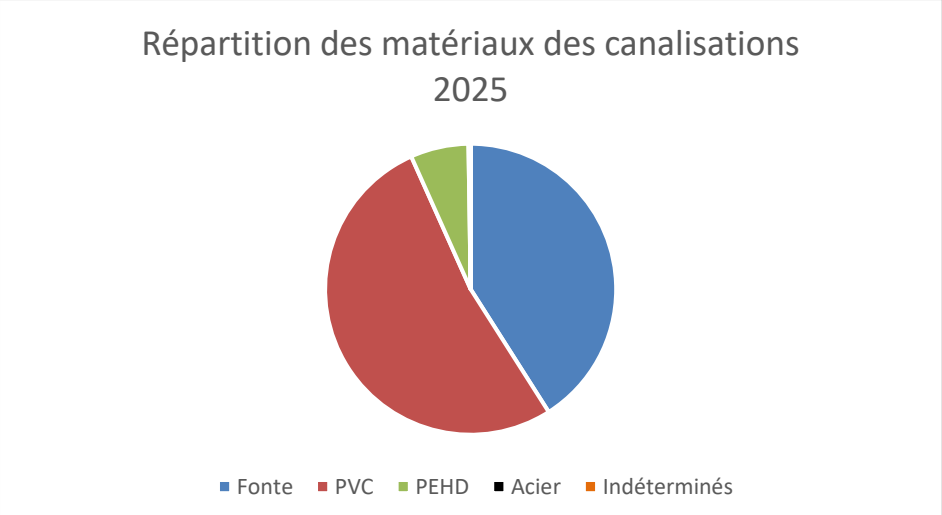
L'ensemble du réseau du SMEP est numérisé, et géré au travers d'un système d'information géographique (SIG). Le géoréférencement du réseau d'eau potable en classe A, qui correspond à la plus haute classe de précision, a été poursuivi. L'objectif de géolocaliser 100 % du réseau en classe A à fin 2023 a pris un peu de retard. Il devrait être finalisé pour fin 2026.

Le réseau de distribution d'eau potable du SMEP présente un **linéaire cumulé**, hors branchements longs, **de 819,1 Km**. La répartition des matériaux est la suivante :

MATÉRIAUX	EN 2024	EN 2025	Evolution
Fonte (en m)	335 764	335 722	- 0,01 %
PVC (en m)	428 206	428 579	+ 0,09 %
PEHD (en m)	51 731	52 857	+ 2,18 %
Acier (en m)	2 073	1 805	- 12,93 %
Indéterminés (en m)	253	181	- 28,46 %
TOTAL (en m)	**818 027**	**819 144**	+ 0,14 %

Tableau 4: répartition des matériaux et linéaire total des réseaux du SMEP.

Figure 12 : Répartition des matériaux des réseaux du SMEP au 31/12/2025



Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Il existe en outre **34 657 branchements**, dont 32 495 en service, sur le réseau de distribution. Il n'y aucun branchement en plomb sur le réseau public du SMEP. L'évolution du nombre de branchements est représentée dans le tableau ci-contre.

DONNÉES SUR LES RACCORDÉS	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution N/N-1
Nombre total de branchements (en service ou non)	34 080	34 358	34 679	34 480	34 657	0,5%
Nombre total de branchements en service	32 417	32 585	32 839	33 102	33 495	1,2%
Nombre total de branchements non en service	1 663	1 773	1 840	1 378	1 162	-15,7%

Tableau 5: évolution du nombre de branchements sur le SMEP

Le réseau du SMEP permet par ailleurs d'alimenter **1 230 poteaux ou bouches d'incendie** au 31/12/2025 (1207 en 2024).

Le parc compteur est composé de 33 495 compteurs, dont 32 631 compteurs de diamètre 15 mm dédiés à l'alimentation d'un logement (+ 1,3%). Conformément aux engagements contractuels, l'exploitant AGUR a procédé au déploiement de la radiorelève, qui consiste à apposer une tête émettrice sur chaque compteur, et qui permettra de s'affranchir d'une relève manuelle lors des passages semestriels des agents. Le déploiement de la radiorelève s'est poursuivie en 2025 pour atteindre pratiquement 98% de compteurs équipés. En 2026, les abonnés restants seront relancés une dernière fois. Le déploiement se poursuivra à l'opportunité (travaux ou réouverture de compteur inactif).

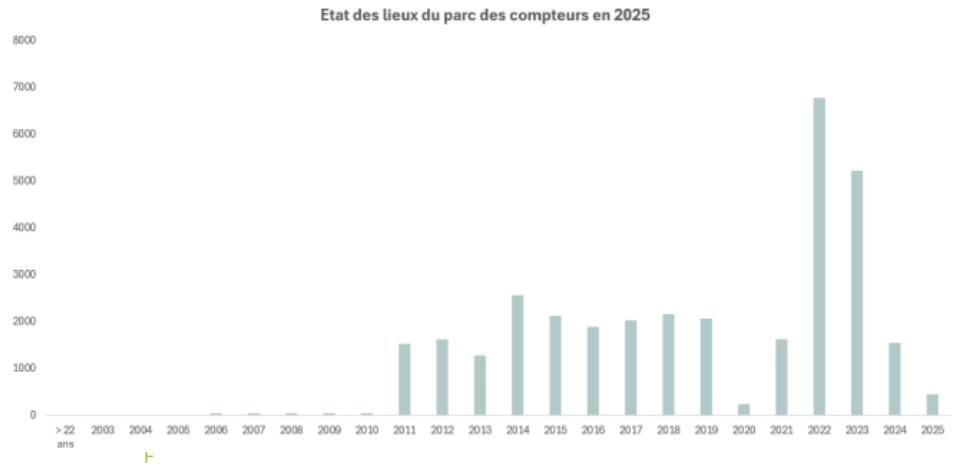


Figure 13 : pyramide des âges des compteurs au 31/12/2025

Depuis le 01/01/2021, l'âge limite des compteurs a été porté à 20 ans, au lieu de 15 ans précédemment. Il reste à ce jour 65 compteurs de plus de 20 ans sur le SMEP (+ 21 en raison d'une distinction entre l'âge et la date de pose).

Le périmètre du SMEP compte **30 interconnexions ou points d'échanges d'eau avec les collectivités limitrophes**, dont 21 avec la seule ville de Pau. Les interconnexions permettent de se porter mutuellement secours en cas de problème majeur sur les ouvrages de distribution.

L'indice réglementaire [P 103.2], de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux, est de 120 (sur 120).

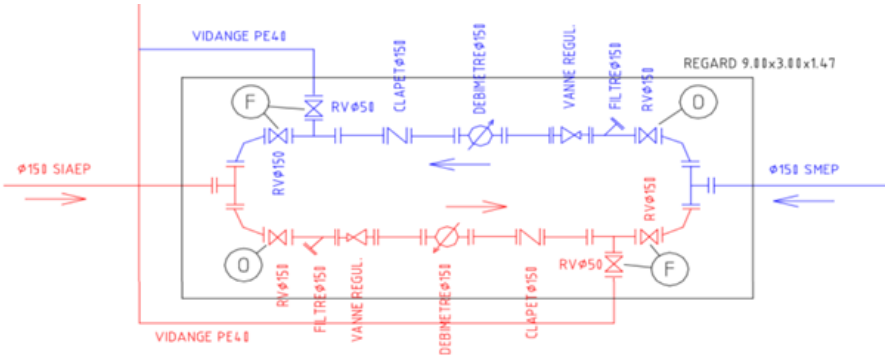


Figure 14 : schéma de l'interconnexion reliant le SMEP au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la région de Lescar.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

2. Les outils de suivi et de surveillance du réseau d'eau potable

Le réseau de distribution d'eau potable du SMEP est sectorisé et découpé en **80 sous-secteurs (+12)**.

Chaque sous-secteur est équipé d'un système de comptage télégéré, permettant de suivre quotidiennement l'évolution des débits, et d'identifier les tronçons de réseaux les plus fuyards.

L'exploitant AGUR dispose localement de 23 ETP (équivalents temps plein), dont 11 agents dédiés à la recherche, au suivi ou à la réparation des fuites sur le réseau d'eau potable du SMEP.

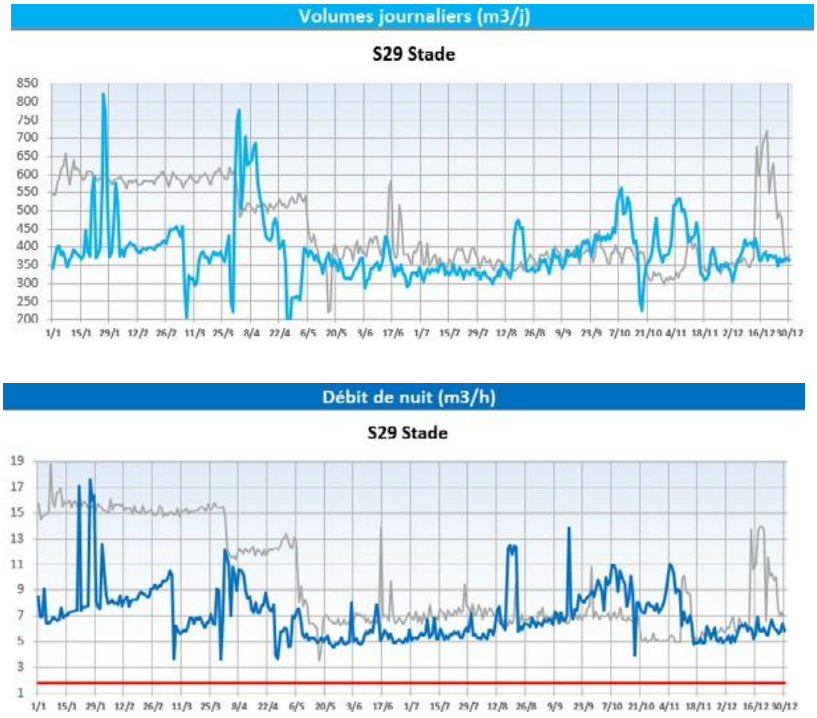


Figure 15 : exemple de suivi des débits journaliers et nocturnes sur un des 80 sous-secteurs du réseau.



Figure 16 : prélocalisateur acoustique de fuite

À cette sectorisation s'ajoutent environ **200 prélocalisateurs acoustiques fixes, et 20 prélocalisateurs mobiles**, qui ont pour fonction de localiser plus précisément les fuites.
L'ensemble de ces outils permet aux agents d'exploitation d'être encore plus performants dans la réduction des pertes d'eau et dans l'amélioration du rendement du réseau.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

3. Les travaux de renouvellement, de création, de sécurisation et d'amélioration des ouvrages d'eau potable

Le programme des travaux 2025 validé par délibération le 30 janvier 2025 était le suivant :

Programme de Travaux du SMEP pour 2025 - Document de travail :

Travaux	Opérations retenues (€ H.T.)	Précisions :	Collectivité ou tiers concerné-e et autres précisions
BILLERE - Avenue Lalanne	50 000,00	Travaux Mairie	FTEDN60 & 80 1953
BILLERE - Rue Caplane	15 000,00	Travaux Mairie	FTEDN80 1957 & 1969
BIZANOS - Chemin Larribau (+)	6 500,00		
BIZANOS - Rue de la Mairie (+)	22 000,00		Coordination travaux AC (2025). Travaux TE 64 (2024)
BIZANOS - Rue Victor Hugo (entre Lamartine et Olivier)	132 000,00	Suite à annulation 2024	Travaux aménagment voirie + reprise branchement en CSP
BOSDARROS - Route des Pindats (sud hameau)	140 000,00	Suite à annulation 2024	
GAN - Surpresseur Chemin de Serrot (+)	10 000,00		
GAN - Surpresseur Riant	20 000,00	Pour fin mise en service sécurisation Gan	
GAN - Route de Gelos	20 000,00		
GELOS - Avenue Beauséjour (+)	12 000,00		
GELOS - Route des Pindats	15 000,00		
GELOS - Résidences et lotissement Gabizos (+)	15 000,00		
JURANÇON - Maillage Avenue du 18 Juin 1940	5 000,00	En lien avec travaux Clos Dumoulou	Pour abandon FTEDN60 1959
JURANÇON - Rue Jean Moulin & rue du Gave T1	100 000,00		FTEDN60 1940 et FTEDN125 1964
JURANÇON - Rue Parmentier, rue de la Paix et rue de la Victoire (+)	32 000,00		
JURANÇON - Allée des Fauvettes et Chemin Soubacq	60 000,00	Travaux mairie sur Fauvettes	
JURANÇON - Avenue Rauski	55 000,00		
JURANÇON - Passerelle du Golf	20 000,00	Etude technique avant travaux	
LONS - Rue du Château (+)	6 000,00		
LONS - Avenue Ampère et Avenue Mongolfier	60 000,00	Voirie CAPBP	
LONS - Rue des Ecoles	160 000,00	Travaux Mairie 2026	
MAZERES LEZONS - Rue Pasteur	150 000,00		Exploitant - FTEDN150- entre Sully et Château
MORLAAS - Rue de la Fontaine (+)	10 000,00		
MORLAAS - Chemin Jouanhérou	130 000,00	Engagement SMEP de dévoiement	
PAU - Avenue Nobel T2	815 000,00	Voirie ville - 2ème tranche en fin d'année	Restructuration complète de l'alimentation du Nord du SMEP
SMEP - Sous-sectorisation réseaux	320 000,00		
Divers et imprévus	62 443,00		
TOTAL travaux et études :	**2 442 943,00**		

(+) : complément financier aux Restes-à-Réaliser (RAR) de 2024

Pour rappel, RAR "investissement 2024" : 534 977,00 € HT
Soit un budget total d'investissement pour 2025 de : 2 977 920,00 € HT

Tableau 6 : Programme de travaux prévisionnels 2025

Le cumul des travaux d'investissement de 2025 pris en charge par le SMEP représente 2,90 millions d'€uros TTC (2,86 M€ TTC en 2024), ce qui représente une valeur stable.

Ces travaux ont fait l'objet de subvention de la part de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'opération de renouvellement des prélocalisateurs de fuite d'une part, et de pose de compteurs non prévus dans l'Appel à Projet validé en 2023 **d'autre part**.

Les travaux affectés au renouvellement des réseaux d'eau potable **ont représenté 2,66 M€ TTC** (2,41 M€ TTC en 2024), soit **environ 92 % de l'investissement annuel** (85 % en 2024). Cette augmentation s'explique par une part de l'investissement (près de 8 %) consacrée aux équipements de réseaux bénéficiant de la subvention de l'Agence de l'Eau évoquée ci-dessus en diminution. Cette situation va perdurer jusqu'en 2027, année de fin de pose de ces équipements.

2,90 M€ TTC

montant des travaux d'investissement
pris en charge par le SMEP en 2025

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Les principales opérations de renouvellement et de pose du réseau d'eau potable, effectuées par le SMEP en 2025, ont concerné les linéaires et les communes suivantes :

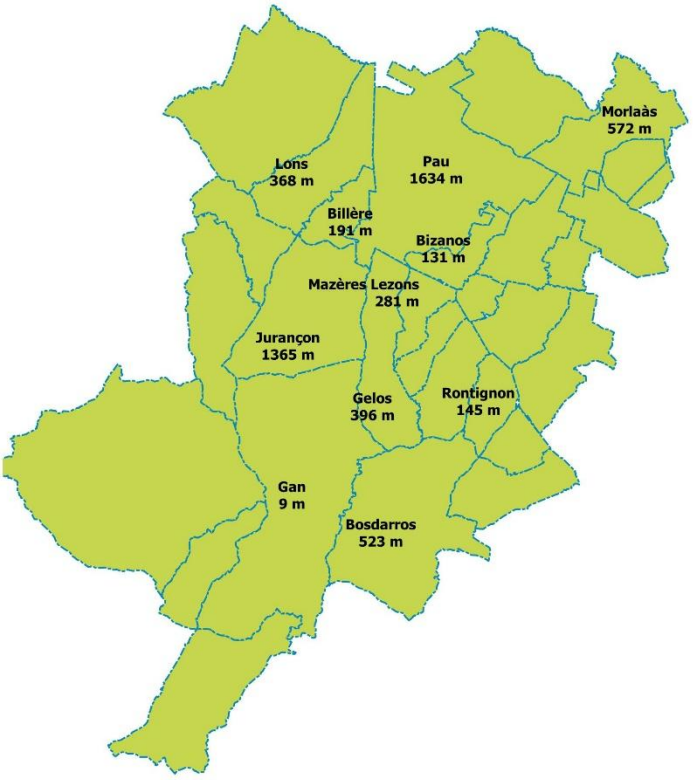


Figure 17 : localisation géographique des principaux travaux de renouvellement du SMEP en 2025



Figure 18 : aperçu de la pose en trancheuse durant l'opération de travaux route des Pindats à Bosdarros

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

L'année 2025 s'est soldée par un peu plus de 5,6 km de linéaire de réseaux posés (5,1 km en 2024) et un peu plus de 6 km de réseaux renouvelés (5,8 km en 2024).

La différence entre les deux données s'explique par les modifications du réseau résultat des travaux (pour 2025 par exemple, raccordement d'une antenne sur un réseau plus proche et abandon d'un linéaire important en bord de rocade à Jurançon et mise en service d'une antenne posée en 2021). Ces modifications influent également sur le linéaire total de réseau du syndicat.

Le linéaire de réseau est en légère augmentation en 2025 du fait, principalement, de la réalisation, en 2024, d'une traversée sous le Neez représentant un coût unitaire très élevé.

Le linéaire renouvelé (et supprimé), au cours des 5 dernières années, représente un cumul d'environ 32,4 km de réseaux sur 2021-2025 (contre 32,6 km sur 2020-2024).

La moyenne du taux de renouvellement des réseaux renouvelés du syndicat **sur les 5 dernières années** (période 2021-2025) **est de 0,79 %** (0,8 % sur 2020-2024). **Ce taux moyen est stable**, mais baissera en 2026 du fait d'un renouvellement très élevé en 2021 qui ne sera plus pris en compte dans le futur calcul. **Néanmoins, ce taux moyen reste supérieur à la moyenne régionale ou nationale,** qui se situe aux alentours **de 0,6 %.**

Année	2021	2022	2023	2024	2025
TOTAL annuel en m linéaires	8 604	6 345	5 547	5 841	**6 047**
Taux de renouvellement moyen	1,09%	0,88%	0,85%	0,80%	**0,79%**

Tableau 7 : suivi des linéaires de réseaux renouvelés par le SMEP et des taux moyens sur 5 ans de 2021 à 2025.

Le programme 2026 visant l'amélioration de la qualité du service à l'usager et des performances du service adopté par l'assemblée délibérante le 30 janvier 2026 est présenté ci-dessous.

Programme de Travaux du SMEP pour 2026 - Phasage et fléchage envisageables des opérations :

Travaux	Opérations retenues (€ H.T.)	Phasage travaux envisagé : Période :	Précisions :	Collectivité ou tiers concerné-e et autres précisions
BILLERE - Route de Bayonne	10 000	Coordination	Alignement branchements avec nouveau domaine public	Chronobus
BILLERE - Rue de la Saligue	225 000	2nd trimestre	80 FG 1953 - trottoirs assez récents - Préconisation exploitant	
BIZANOS - Avenue Beausoleil	200 000	Coordination	200 FG 1963 - Préconisation exploitant	Projet communal
BIZANOS - Rue du Panorama	115 000	Coordination	150 FD 1970 - Préconisation exploitant	
BOSDARROS - Comptage Bourg	15 000	Janvier	Voir pour rattacher AAP	Hors AAP
GAN - Chemin d'Alliou	45 000	Mars	125 PVC 1999 - Dévoiement réseau en privé	
GAN - Route de Lasseube/Chemin des Chevreuils	120 000		63 PVC 1967 - avant réfection voirie à confirmer	
GAN - Avenue RAUSKI/route de Pau	60 000	2nd trimestre	50 PE 1959 - En parcelles privées de la Cave de Jurançon	
GELOS - Rue Barthou	100 000	Eté	150 FG 1952 - Coordination réfection RTE	Projet réfection conjointe RTE après travaux
JURANÇON - Rue des Travailleurs	10 000	2nd trimestre	Quote-part reportée dans l'attente de la réfection communale	Projet communal terminé - remboursement
JURANÇON - Avenue RAUSKI	13 000	3ème trimestre	80 FG 1940 - Priorité exploitant	
JURANÇON - Avenue 18/6/1940	55 000	2nd trimestre	60 FG 1959 - Préconisation exploitant	
JURANÇON - Rue Jean Mermoz	110 000	2nd semestre		Coordination RCU
IDRON - Stabilisateur Beaumont	22 000		Hors AAP - SDAEP - Voir pour rattacher AAP	
LASSEUBE - Chemin Jurat/Chemin Chanquet	150 000	2nd trimestre	50/40 PVC 1972 - Contamination avérée au CVM	
LONS - Avenue Lavoisier	260 000	2nd semestre	150 FG 1965 - voirie communautaire	
LONS - Avenues Passailh & Mermoz	60 000	Coordination	63 PVC & 60 FD 1970 : renforcement 100 FD pour abandon 150 FG 1957 en parcelles privées	Projet EU CAPBP
LONS - Impasse Marsaguet	0	Coordination	60 m - conjoint avec Passailh - report 2027	
MAZERES LEZONS – Liaison 6000-Aguillon	165 000	3ème trimestre	y compris chemin accès, bornage & levé topo - SDAEP	
MORLAAS - Chemin Jouanherrou (+)	10 000	1er trimestre	Réfection différée	
SMEP - AAP comptage/stabilisation	205 000	1er semestre	AAP Agence - dernière tranche	
SMEP - Station Haute Vue à Morlaàs (+)	20 000	2nd semestre	A caler avec l'exploitant	Report 2025 - 130 000 €
SMEP - Travaux PGSSE	60 000			
SMEP - Etude patrimoniale 400 Fonte Loulié - Jurançon	60 000			
SMEP - Etude faisabilité Photovoltaïque	5 500		via UGAP	
Divers et imprévus	4 500			
TOTAL travaux et études :	**2 100 000,00**			

(+) : complément financier aux Restes-à-Réaliser (RAR) de 2025.

Pour rappel, RAR "investissement 2025" : 379 308,68 € HT

Soit un budget total d'investissement pour 2026 de : 2 479 308,68 € HT

Tableau 8 : Programme de travaux prévisionnels 2026

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Le cumul des travaux pris en charge par le concessionnaire AGUR, au titre de ses engagements contractuels, **a représenté la somme de 238 638,45 € HT en 2025** (173 778,62 € HT en 2024). La forte augmentation concernant les accessoires s'explique par la mobilisation des crédits alloués au renouvellement des prélocalisateurs de fuite (complété par un investissement du syndicat). La répartition des travaux effectués figure dans le RAD annexé au présent document. Le renouvellement des compteurs est comptabilisé dans les investissements contractuels depuis 2022.

Travaux de renouvellement du Concessionnaire AGUR	2022	2023	2024	2025
Équipements électromécaniques (Champs captant, stations et réservoir)	52 667€	76 195€	91 135€	85 433€
Accessoires réseaux de distribution	50 648€	27 576€	30 482€	80 450€
Branchements	93 042€	61 652€	52 162€	72 745€
Compteurs et radio-relève	-	-	-	-
TOTAL RENOUVELLEMENT (en HT)	196 357€	165 422€	173 779€	238 638€

Tableau 9 : Détails des travaux de renouvellement hors renouvellement des compteurs et déploiement de la radiorelève

239 K€ HT

montant des travaux pris en charge par AGUR en 2025
(contre 174 K€ HT en 2024)

Citons, parmi les principales opérations d'investissements pris en charge en 2025 par le concessionnaire AGUR :

- Le remplacement de 4 armoires générales
- Le remplacement ou la mise en place de 20 télégestions
- La mise en place sur 3 sites de capteurs anti-intrusion
- Le remplacement de 5 débitmètres ou compteurs
- Le remplacement de 5 régulateurs de pression
- Le remplacement des démarreurs de la station de Narcastet

Les travaux de création de branchements et de pose de nouveaux compteurs, facturés aux usagers du service public d'eau potable, ont généré en outre un montant cumulé de 211 978 € HT pour 82 nouveaux branchements, 40 nouveaux compteurs posés et 65 interventions diverses en 2025 (275 863 € HT pour 115 branchements, 33 compteurs et 41 interventions en 2024).

Le total des investissements réalisés en 2025, sur le domaine public et les infrastructures d'eau potable du SMEP, **s'élève à 3 440 739 € TTC** (contre 3 395 827 € TTC en 2024).

3,4 M€ TTC

total des investissements réalisés en 2025

254 K€ TTC

de travaux exclusifs dans le cadre du contrat

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

4. L'organisation du SMEP, les moyens et interventions d'exploitation d'AGUR

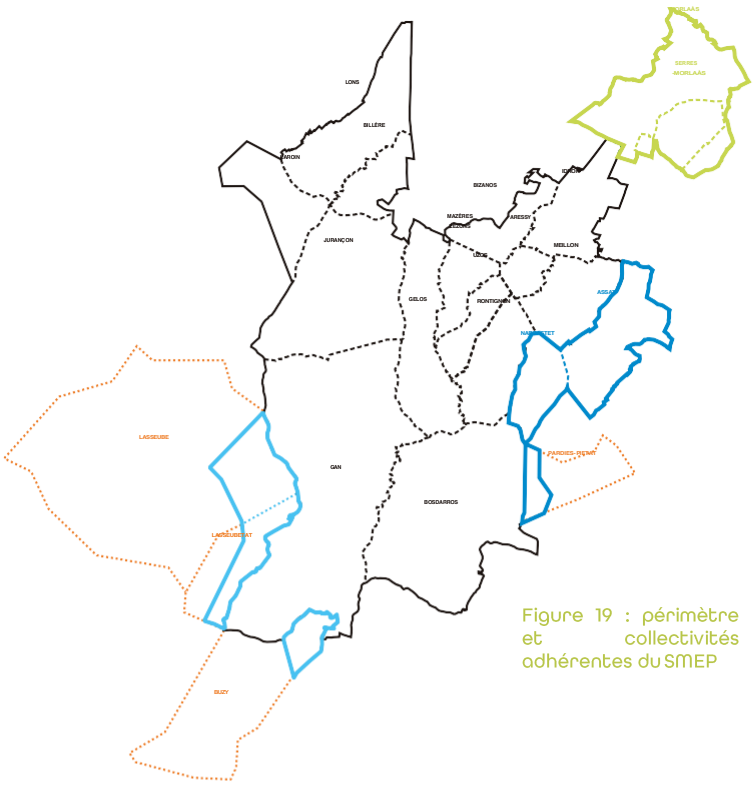


Figure 19 : périmètre et collectivités adhérentes du SMEP

Le SMEP est doté d'un Comité Syndical composé de 39 délégués titulaires et autant de suppléants issus des intercommunalités et communes suivantes :

- Communauté d'Agglomération (CA) de Pau Béarn Pyrénées[2] (périmètre noir) : 27 délégués ;
- Communauté de Communes (CdC) du Pays de Nay[3] (périmètre bleu foncé) : 5 délégués ;
- Les communes de Morlaàs et de Serres-Morlaàs (périmètre vert) : 4 délégués ;
- Les communes de Buzy, Lasseube et Lasseubetat (périmètre orange) : 3 délégués.

Le Comité Syndical s'est réuni 5 fois en 2025, pour 42 délibérations et 1 décision prise en séance.
Le SMEP dispose d'un Bureau, composé du Président, de 6 vice-présidents et de 3 délégués :

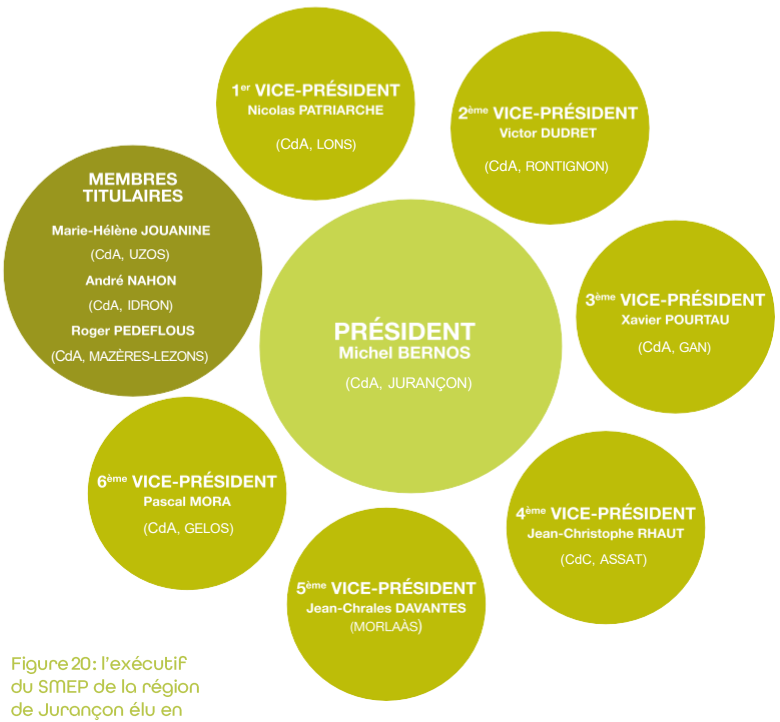


Figure 20: l'exécutif du SMEP de la région de Jurançon élu en 2020

[2] La CA Pau Béarn Pyrénées s'est substituée, depuis le 01/01/2020, aux 14 communes initialement adhérentes suivantes : Aressy, Billère, Bizanos, Bosdarros, Gan, Gelos, Idron, Jurançon, Laroin, Lons, Mazères-Lezons, Meillon, Rontignon et Uzos.
[3] La CdC du Pays de Nay s'est substituée, depuis le 01/01/2019, aux 3 communes initialement adhérentes suivantes : Assat, Narcastet et Pardies-Piétat.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Outre les 4 commissions réglementaires[4], le SMEP fonctionne au travers de 6 commissions thématiques, présidées par chaque vice-président dans l'ordre de leur désignation, et qui sont :

- La commission « Administration Générale et suivi de la Concession de Service Public » ;
- La commission « Finances » ;
- La commission « Travaux » ;
- La commission « Ressource en eau, Plan d'Action Territorial et Zone Soumise à Contraintes Environnementales » ;
- La commission « Patrimoine » ;
- La commission « Relations avec les collectivités, les coopérations internationales et la gestion foncière ».

L'équipe du SMEP est composée de 4 agents avec l'organigramme suivant :

Composition de l'équipe du SMEP

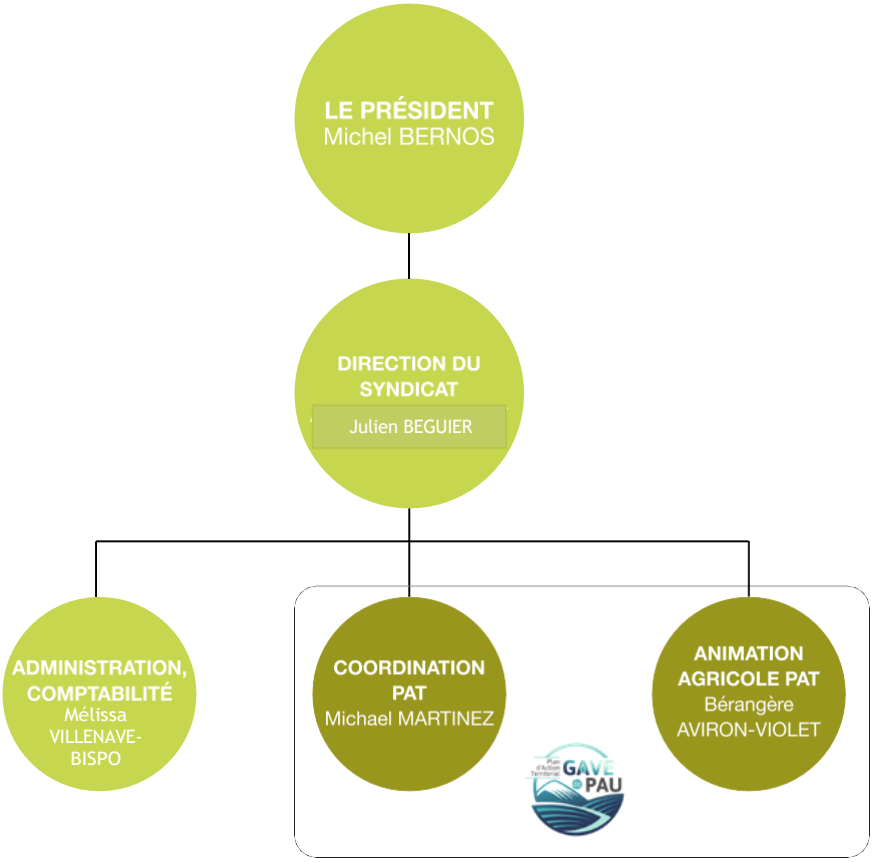


Figure 21 : organigramme 2024 du SMEP.



L'exploitant AGUR dispose d'une agence locale, basée à la ZAC du Vert Galant à Jurançon, ouverte au public du lundi au vendredi, de 9h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h. **Le numéro de téléphone 09 69 39 40 00 permet de joindre le service de 8h à 18h.**
Au-delà des heures d'ouverture, ce même numéro permet de joindre l'agent d'astreinte du service. Le site internet www.agur.fr permet également à tous les abonnés d'accéder à un panel de services (paiement des factures, historique de consommations, suivi des demandes…).

L'effectif permanent du service d'exploitation d'AGUR est composé de 23 agents, dont le responsable de centre, auxquels s'ajoutent une équipe de 5 équivalents temps plein (ETP) pour la relève des compteurs et le déploiement de la radio-relève.
AGUR met également à la disposition de son agence locale, un responsable de zone, et ses services supports d'expertises techniques ou hydrauliques, de gestion des abonnés, de facturation, recouvrement, ou de gestion des ressources humaines. **Ainsi, environ 30 ETP sont dédiés en permanence à l'exploitation du service public d'eau potable du SMEP,** en plus des services « supports » d'AGUR, et des agents du SMEP.

[4] Commission d'Appel d'Offre, commission de Concession de Service Public, Commission de Contrôle Financier de la Concession de service Public et Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Rapport annuel

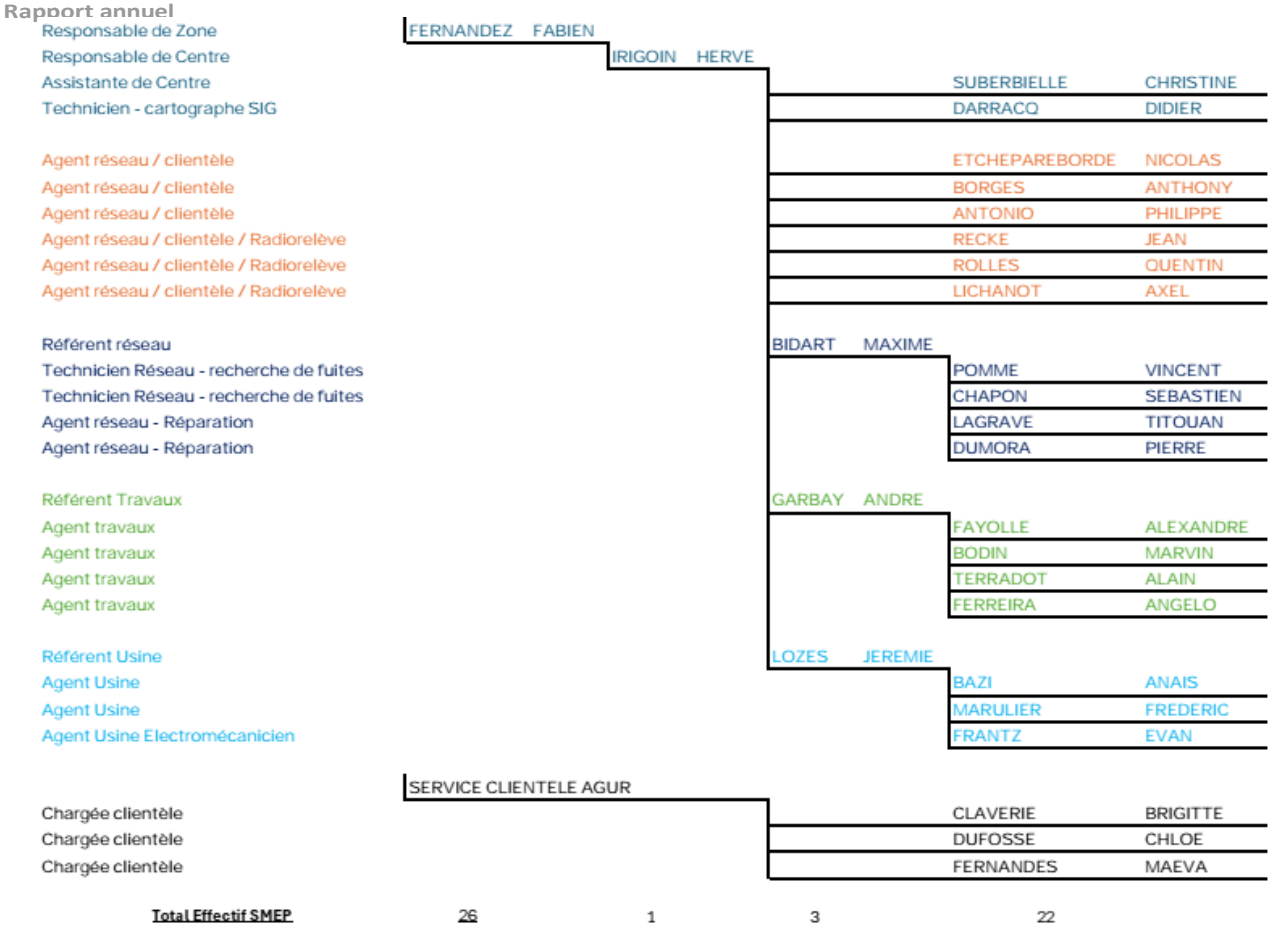


Figure 22 : organigramme de l'agence locale d'AGUR dédiée à l'exploitation du service public du SMEP.

Les principales interventions d'exploitation effectuées par AGUR en 2025, outre la surveillance ou la gestion quotidienne des ouvrages de production, de transport, de stockage et de distribution, ont concerné :

- **L'inspection préventive de 620 km de réseaux d'eau potable,** soit 75 % du linéaire total (comme en 2022) ;
- **La recherche quotidienne et la réparation de 243 fuites** (190 fuites en 2024) ;
- **75 interventions d'investigation et de maintenance sur le réseau ;**
- **Le renouvellement de 78 organes de réseau (branchements, vannes, régulateurs de pression) ;**
- **Le nettoyage et la désinfection annuelle des 27 réservoirs et bâches actifs ;**
- **Le contrôle** de conformité **de 1 217 poteaux ou bouches d'incendie[6] ;**
- **Le renouvellement de 450 compteurs,** et l'équipement d'environ **2 500 compteurs** en radio-relève.

	2022	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
Fuites réseau	91	79	57	90	58%
Fuites branchements	162	149	121	133	10%
Fuites équipements	16	20	2	20	900%
TOTAL FUITES	269	248	190	243	28%

Tableau 10 : Fuites réparées par l'exploitant et évolution depuis 2022

[5] Il s'agit de la classe de précision la plus fine en matière de cartographie des réseaux.

[6] Au travers d'un marché de prestations de service spécifique, géré par le SMEP pour le compte des communes concernées.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Chapitre III

Le bilan quantitatif et sanitaire du service

1. Les volumes de production-distribution, et le rendement du réseau
2. La qualité de l'eau brute et de l'eau produite ou distribuée
3. La consommation énergétique et d'autres consommables



Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE



Les volumes produits ou prélevés sur la ressource sont stables, et la qualité de l'eau potable distribuée est conforme à 99% sur l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

1. Les volumes de production, de distribution, et le rendement du réseau

La nette amélioration des indicateurs hydraulique depuis 2021 se poursuit en 2025, avec un rendement réglementaire qui atteint 83,0 % (81,0 % en 2024). Le tableau ci-dessous reprend les principales données hydrauliques contractuelles relatives à 2025, en intégrant les 4 années antérieures :

Suivi des indicateurs hydrauliques

Variable		2021	2022	2023	2024	2025
V0	**Volume prélevé**	**6 045 239**	**5 551 251**	**5 220 634**	**5 019 777**	**5 018 049**
V0e	Eaux brutes exportées					
V0i	Eaux brutes importées					
V0s	Besoins station	423 567**	37 056	39 021	41 197	87 648
V0p	Pertes d'adduction					
V1	**Volume produit**	**5 854 560**	**5 514 195**	**5 181 613**	**4 978 580**	**4 930 401**
V2	**Importations**	**56 130**	**64 658**	**46 004**	**45 624**	**43 245**
V3	**Exportations**	**27 782**	**57 155**	**95 931**	**8 479**	**12 699**
V4	**Volumes mis en distribution**	**5 882 908**	**5 521 698**	**5 131 686**	**5 015 725**	**4 960 947**
V5	**Pertes**	**1 512 921**	**1 285 338**	**1 038 750**	**952 373**	**841 173**
V6	**Volumes consommés autorisés**	**4 369 986**	**4 236 360**	**4 092 937**	**4 063 352**	**4 119 774**
V7	**Consommations comptabilisées (365 jours)**	**4 178 121**	**4 132 616**	**4 004 522**	**3 983 345**	**4 038 978**
Volumes comptabilisés sur la période de relève		3 983 524	4 152 497	3 823 701	3 918 044	3 917 255
V8*	**Consommations sans comptage estimées**	**183 549**	**82 291**	**65 360**	**65 394**	**66 805**
Fuite Nid Béarnais		129 600	17 033***	0	0	0
Prise d'eau sur PI Induspal		43 800	52 560	52 560	52 560	52 620
Nbre PI/BI fin d'année		1 194	1 188	1 200	1 204	1 217
Total volume PI (8.5 m³/an/unité)		10 149	10 098	10 200	10 204	10 345
Fontaines et espaces verts sans compteurs		0	0	0	0	0
Nombre hydro		0	1 300	1 300	1 300	1 300
Total volume hydro (2 m³/rot/camion)		0	2 600	2 600	2 600	2 600
V9*	**Volume de service**	**8 316**	**21 454**	**23 055**	**14 613**	**13 992**
Nombre Analyse chlore		1	1	5	5	5
Total volume analyse chlore (700m³/an)		700	700	3 500	3 500	3 500
Total volume pertes pour nettoyage réservoirs		4 296	13 301	13 301	5 275	5 275
Purges		2 600	2 690	2 300	2 650	2 240
Surpresseurs		540	2 160	2 160	2 160	2 160
Désinfection conduits suite travaux		180	2 603	1 794	1 028	817
L	**Longueur réseau (ml)**	**829.67**	**828.24**	**826.75**	**818.027**	**819.104**
	IP 104.3 Rendement réseau= *(V3+ V6) /(V1+V2) en %*	74.4%	77.0%	80.13%	**81.04%**	**83.09%**
	Objectif rendement Grenelle II = 65 + 0,2 x ILC	67.9%	67.8%	67.8%	**67.7%**	**67.8%**
	Rendement primaire réseau = V7 / (V1 + V2 – V3)	71.0%	74.84%	78.0%	**79.42%**	**81.42%**
	Rendement contractuel = (V7 + V9) / (V1 + V2—V3)	71.2%	75.23%	78.5%	**79.7%**	**81.70%**
	IP 105.3 ILVNC= *(V4-V7)/L/365 (en m³/km/j)*	**5.63**	**4.59**	**3.74**	**3.46**	**3.084**
	IP 106.3 ILP= *(V4-V6)/L/365 (en m³/km/j)*	**5.00**	**4.25**	**3.44**	**3.19**	**2.81**
	ILC= *(V3+V6)/L/365(en m³/km/j)*	**14.5**	**14.2**	**13.9**	**13.6**	**13.82**

** Détail des estimations des valeurs V8 et V9 en Annexe 7 – Estimation des volumes consommés autorisés non comptés*

Tableau 11 : suivi contractuel des indicateurs hydrauliques.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Le rendement de réseau augmente encore de +2,0 % et dépasse légèrement 83 % en 2025.

L'Indice Linéaire des Volumes Non Comptés ou ILVNC s'améliore également pour atteindre **3,08 m³/jour/km (-0,38 m³/jour/km par rapport à 2024).** Avec une telle valeur, le niveau de perte s'approche du niveau faible selon le référentiel de l'INRAE. Pour rappel, les performances hydrauliques du réseau à atteindre pour 2025 était de 4,5 m³/jour/Km d'ILVNC. En complément, un rendement objectif, différent du rendement de réseau, était également fixé. Pour 2025, celui-ci a atteint 81,7 % pour un objectif de 78,2 %.

Avec un Indice Linéaire de Pertes (ILP) de 2,81 m³/jour/Km, le niveau de perte du réseau du SMEP en 2025 est considéré comme bon[7].

	2023	2024	2025	Évolution N/N-1
Volume journalier moyen (m³/jour)	**14 196**	**13 640**	**13 508**	-1 %
Volume journalier maximum (date)	**19 520** (25/01/2023)	**17 060** (2/04/2024)	**18 950** (12/10/2025)	+11 %
Volume journalier minimum (date)	**11 640** (13/08/2023)	**11 360** (1/04/2024)	**10 070** (11/10/2025)	-13 %

Tableau 12 : évolution des volumes journaliers produits.

La comparaison des données hydrauliques entre 2024 et 2025 appelle les commentaires suivants :

- Les « **Besoins station/usine** » qui intègrent les volumes de service, de pertes ou de vidange au niveau des puits et du champ captant en général, ont fortement augmenté en 2025 pour atteindre 87 648 m³;
- **Un volume produit de 4,93 millions de m³**, en légère **baisse d'environ -48 200 m³** ;
- **Un volume « comptabilisé » ou facturé** qui repasse légèrement la barre des **4 millions de m³** à la faveur d'un été plus chaud ;
- **Une stabilité des prises d'eau** sur les poteaux d'incendie de la zone industrielle d'Induspal à Lons ;
- Une prise en compte de **13 992 m³ de volume de service**, dont 5 275 m³ pour le lavage des réservoirs, **en légère baisse.**

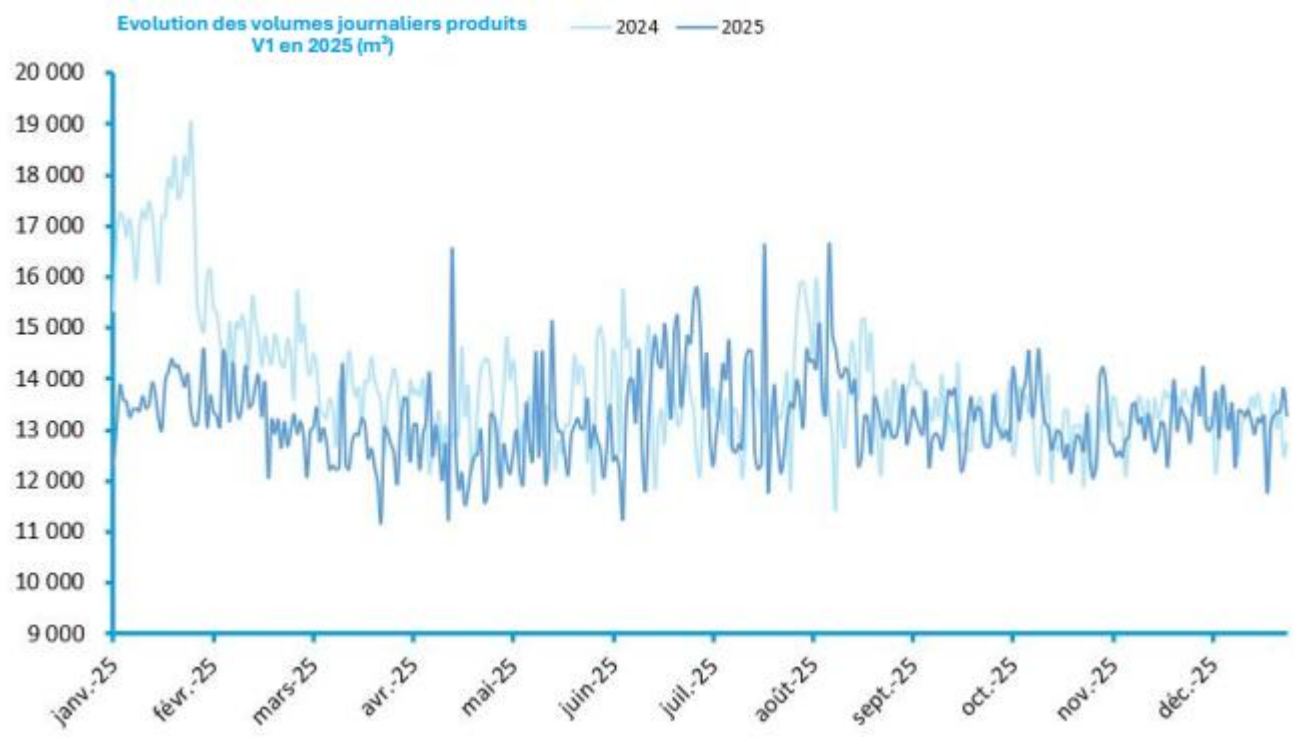


Figure 23 : baisse de -1% des volumes journaliers moyens produits entre 2024 et 2025

[7] Le réseau du SMEP, avec ses 41 abonnés par km, est jugé « intermédiaire », traduisant un mélange de zones urbaines et de zones rurales. La valeur limite d'un bon réseau intermédiaire est de 3 m³/j/km.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

2. La qualité de l'eau brute et de l'eau produite ou distribuée

Pour rappel, l'eau produite par le SMEP de la région de Jurançon est à 100 % d'origine souterraine, et ne nécessite aucun traitement avant d'être distribuée aux 70 000 consommateurs. Aucun réactif n'est donc utilisé pour la potabilisation de l'eau. L'eau subit une simple désinfection au chlore avant distribution, comme l'exige la réglementation sanitaire.

L'eau potable distribuée par le SMEP fait l'objet d'une surveillance en continue de sa qualité, et d'un contrôle sanitaire particulièrement strict. **L'eau potable est un produit alimentaire vital, dont la conformité sanitaire doit être assurée 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24**, quel que soit le lieu de distribution. Pour le SMEP, cette surveillance et ce contrôle se traduisent par :

- Plus de **15 000 résultats analytiques par an** ;
- **630 analyses d'eau** effectuées sur les puits (eau brute) et sur le réseau d'eau potable chaque année, 1 à 2 fois par jour en moyenne ;
- **Plus de 450 pesticides et autres molécules pharmaceutiques ou industrielles recherchées** sur l'eau brute, chaque mois, via le réseau de suivi de la qualité de la ressource en eau souterraine du Plan d'Actions Territorial du gave de Pau.

Une seule non-conformité a été décelée dans l'eau potable distribuée du SMEP en 2025 (comme en 2024, après 4 années d'une eau totalement conforme). L'analyse contradictoire effectuée dès s'est révélée conforme et l'hypothèse la plus probable est une erreur humaine de la part du préleveur.
Seuls des dépassements de référence de qualité ont pu être observés, sur le plan bactériologique (1), physico-chimique (2) et sur la température de l'eau. Les références de qualité sont des indicateurs de fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau potable.

La synthèse du contrôle ARS de la qualité de l'eau sur 2025 figure en annexe I.

S'agissant des pollutions diffuses d'origine agricole, **la teneur moyenne en nitrates mesurée en 2025 dans l'eau distribuée est stabilisée et s'élève à 5,46 mg/L en moyenne** (5,33 mg/L en moyenne en 2024). Il s'agit d'un seuil bas historique pour le SMEP. **Cette valeur témoigne d'une bonne maîtrise des pratiques agricoles par le SMEP autour de ses puits de captage d'eau.**

	Nb total de résultats d'analyses	Nb résultats d'analyses conformes aux limites de qualité
Microbiologique	121	120
Physico-chimique	125	125

Tableau 12 : 99,2% de l'eau distribuée par le SMEP est conforme aux normes sanitaires.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) ne fournissant plus, à compter de 2025, le rapport annuel de synthèse des analyses réglementaires, la tableau 12 est complété uniquement pour les paramètres soumis à des limites de qualité pour lesquels des valeurs ont pu être mesurées.
Quatre pesticides d'origine agricole différents ont été détectés lors des contrôles sanitaires de l'ARS en 2026.

Pour en savoir plus sur la qualité de l'eau distribuée sur l'une ou l'autre des communes du SMEP : https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Teneurs moyennes (et maximales pour les pesticides) mesurées au cours des 5 dernières années dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau potable

Paramètres	Unités	Normes	2021	2022	2023	2024	2025	Commentaires
Chlore total[8]	mg/L	-	0,16	0,16	0,22	0,23	/	0,1mg/L min. à respecter.
Température de l'eau[9]	°C	25°C	16,10	16,81	16,32	15,86	/	Ponctuellement supérieure à 25°C.
pH	-	>=6,5 et <=9	7,57	7,71	7,6	7,5	/	Eau proche de la neutralité.
Dureté (TH)	°F	-	18,3	18,45	20	18,5	/	Eau douce, peu calcaire.
Conductivité à 25°C	µs/cm	>=200 et <=1000	351	350	374	379	/	Minéralisation équilibrée.
Calcium	mg/L	-	64,9	67,8	74,95	63,93	/	Minéralisation naturelle. Teneur habituelle.
Chlorures	mg/L	250	4,41	3,97	4,55	3,70	/	Minéralisation naturelle. Peu chargée
Sodium	mg/L	200	3,47	2,9	3,06	2,59	/	Minéralisation naturelle. Peu chargée
Sulfates	mg/L	250	10,73	10,64	11,63	11,23	/	Minéralisation naturelle. Peu chargée
Magnésium	mg/L	-	3,74	3,76	4,01	3,82	/	Minéralisation naturelle. Peu chargée
Fer total	mg/L	200	1,86	0	0	5,11	/	Concentration très faible.
Turbidité[10]	NFU	2	0,05	0,07	0,07	0,06	/	Très faible valeur.
Nitrates	mg/L	50	5,33	4,80	5,99	5,33	5,58	Concentration très faible. Valeurs très stables.
Carbone Organique Total (COT)	mg/L	2	0,22	0,44	0,34	0,43	/	Concentration faible.
Aluminium total	µg/L	200	6,09	4,47	0	0	/	Concentration nulle.
Arsenic	µg/L	10	0,85	0,72	0,6	1,19	0,69	Origine naturelle liée au gave, très faible teneur.
Chrome total	µg/L	50	0,33	0,00	0,46	0,58	0	Concentration très faible à nulle.
Fluorures	µg/L	1,5	0,04	0,03	0,03	0,04	0,055	Origine naturelle, très peu de fluor.
Plomb[11]	µg/L	10	0,13	0,13	0,29	0,34	/	Concentration très faible à nulle.
Trihalométhanes (4 substances)[12]	µg/L	100	2,31	1,07	0,97	1,77	1,5	Concentration très faible.
Cadmium[13]	µg/L	5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Pesticides totaux	µg/L	0,5	0,03	0,09[14]	0,05	0,00	0,05	Quatre substances recherchées mesurées.
Dont triazines (max.)	µg/L	*0,1*	*0*	*0*	*0,00*	*0,00*	*0,03*	*Molécules herbicides du maïs interdites depuis 2003*
Dont ESA Métolachlore (max.)	µg/L	*0,1*	*0,03*	*0*	*0,05*	*0,00*	*0,00*	*Métabolite d'un herbicide du maïs*

Tableau 13 : paramètres représentatifs de la qualité de l'eau potable distribuée par le SMEP de la région entre 2021 et 2025

[8] Teneur imposée par le plan « Vigipirate », en vigueur depuis 2001.
[9] Il s'agit d'une référence de qualité pour la température de l'eau (et non d'une limite de qualité).
[10] Permet de vérifier la transparence de l'eau. C'est une norme s'appliquant au robinet du consommateur.
[11] Lié à la partie privative .
[12] Les Trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection au chlore.
[13] La teneur en Cadmium est ajoutée à la liste à compter de cette année
[14] Essentiellement liée à la détection ponctuelle de Cyperméthrine (usage d'une bombe insecticide lors d'un prélèvement d'eau dans un puits).

3. La consommation énergétique et d'autres consommables

Le pompage d'eau de la nappe alluviale, issu des 9 puits actifs du champ captant du SMEP, représente 72,8 % de la consommation globale d'électricité du service public d'eau potable du SMEP. Environ 26,5 % de l'énergie facturée concernent les stations de reprise ou de surpression disséminées sur les secteurs Sud et Est du territoire du Syndicat.

Malgré un ralentissement de la baisse des volumes produits, **la baisse de la consommation d'énergie électrique se poursuit avec une réduction de 6 % en 2025.** Cette baisse résulte de l'optimisation du fonctionnement des ouvrages et d'une modernisation de certains pompages (ajout ou amélioration des variateurs).

Il n'y a pas de réactifs ou d'autres « produits » utilisés dans l'eau souterraine prélevée et distribuée par le SMEP, qui ne subit qu'une simple désinfection au chlore gazeux. La quantité de chlore gazeux utilisée est de 1 568 kg en 2025. Cette quantité est en légère hausse de 3 % par rapport à 2024.

ÉNERGIE RELEVÉE FACTURÉE :	2022	2023	2024	2025	N/N-1
Énergie facturée globale (kWh)	3 496 109	3 174 613	2 935 727	**2 749 871**	-6 %
Énergie facturée champ captant (kWh)	2 598 596	2 396 053	2 162 804	**2 001 894**	-7 %
Volume produit refoulé V1 (m3)	5 468 673	5 181 613	4 978 580	**4 930 401**	-1 %
Ratio de consommation spécifique au champ captant (KWh/m^3)	0,48	0,46	0,43	**0,41**	-5 %

Tableau 14: ratios de consommation énergétique du service public d'eau potable du SMEP.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Chapitre IV

La gestion des usagers du service

1. L’évolution des branchements et des abonnements
2. L’évolution des volumes consommés ou facturés
3. Le suivi des réclamations des abonnés



Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE



La dynamique d'augmentation du nombre d'abonnés se poursuit en 2025.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

1. L'évolution des branchements et des abonnements

Le nombre de branchements en service a progressé de 393 sur l'année (+ 1,2 % par rapport à 2024), pour atteindre 33 495 à fin 2025. Un travail de recensement précis a permis de réduire considérablement le nombre de branchement plus en service ce qui conduit à une réduction du nombre total de branchement de -0,6 %.

DONNÉES SUR LES RACCORDÉS :	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution N/N-1
Nombre total de branchements (en service ou non)	34 080	34 358	34 679	34 480	34 657	+0,5 %
Nombre total de branchements en service	32 419	32 585	32 839	33 102	33 495	+1,2 %
Nombre total de branchements non en service	1 663	1 773	1 840	1 378	1 162	-15,7 %

Tableau 15 : évolution des branchements ou raccordements au réseau SMEP.

Les abonnés « domestiques » représentent 96 % du total des abonnés actifs. Il existe par ailleurs 20 « gros consommateurs » dont la consommation est supérieure à 6 000 m³/an. L'écart important avec 2024 (8 comptabilisés) s'explique par des dépassements du seuil pour l'année 2025 (10 inférieur à 9 200 m³), de nouveaux consommateurs et la prise en compte d'équipements communaux (piscines de Lons et de Billère notamment).

2. L'évolution des volumes consommés ou facturés

L'exploitant AGUR du service public de l'eau potable du SMEP procède à 2 relèves de compteurs par an, qui ont lieu en décembre-janvier et en avril-mai. La facturation s'effectue également 2 fois par an, en janvier et juillet de l'année. Les abonnés mensualisés reçoivent leur facture en janvier, et le paiement s'effectue en 10 mensualités, de mars à décembre.

La radio-relève, qui permet de consulter à distance et ponctuellement l'index des compteurs d'eau potable, est en cours de déploiement depuis septembre 2021. Fin 2024, 91 % du territoire du SMEP était équipé. La campagne de relance auprès des abonnés se déroulera en 2025 avec un objectif de déploiement supérieur à 95 %.

2 **relèves de compteurs par an**
en avril-mai et octobre-novembre

Fonctionnement de la radio-relève

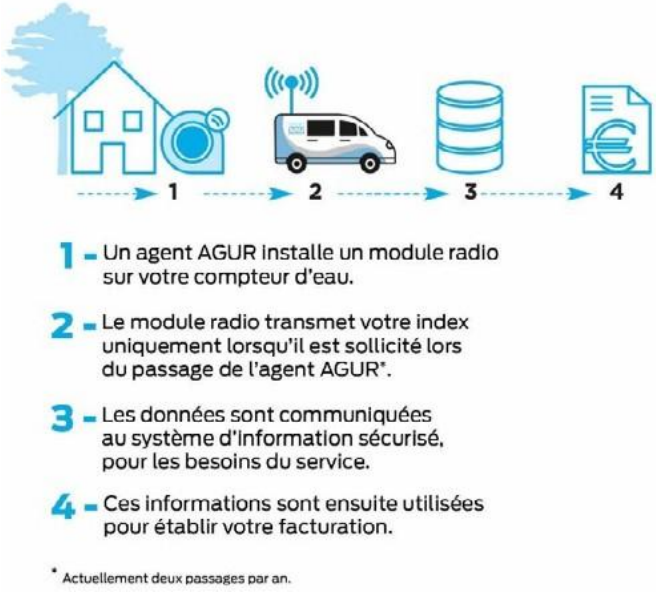


Figure 24 : schéma explicatif du fonctionnement de la radiorelève

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Les volumes facturés sont en quasiment stables en 2025. Le nombre de dossiers de dégrèvements traités passe de 330 en 2023 à environ 250 en 2024. L'année 2023 a permis de rattraper le retard pris sur 2022 ce explique le nombre important de dossiers traités.

Fin 2025, 15 237 abonnés soit 45,55 % des abonnés bénéficient d'un paiement fractionné (+ 2,5% par rapport à 2024). Le taux d'impayés sur les factures de l'année précédente est de 2,9 % en forte hausse de 15 %. En conséquence, le nombre de 2ème relance[14] atteint 6 017. Il est en hausse en 2025 après une forte baisse en 2024 .

	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution N/N-1
Volume total facturé auprès des usagers d'eau potable (m³)	3 983 524	4 152 497	3 823 701	3 918 044	**3 917 255**	-0 %
Dont volume facturé auprès des usagers domestiques (m³)	3 733 620	3 121 362	2 772 142	2 937 890	2 935 727	-0 %
Dont volume facturé auprès des usagers communaux (m³)	116 470	163 591	138 623	176 824	163 828	-7 %
Dont volume facturé auprès des usagers industriels (m³)	-	316 109	247 209	270 868		8 %
Dont volume facturé auprès des usagers agricoles (m³)	-	10 055	7 642	9 769		28 %
Dont volume facturé auprès des usagers gros consommateurs sur 365 jours (m³)	-	504 323	658 058	522 693	**466 795**	-21 %
Volume consommé non facturé (dégrèvement, cas particulier) (m³)	133 434	37 057	147 908	113 891	95 512	-23 %

Tableau 16 : évolution des volumes facturés et dégrevés

3. Le suivi des réclamations des abonnés

ÉTAT DES RÉCLAMATIONS :	2023	2024	2025
Qualité sanitaire	0	0	**0**
Qualité organoleptique (goût, aspect de l'eau)	1	0	**1**
Problème de desserte de l'eau	49	0	**4**
Services relations commerciales	25	40	**6**
Travaux de réparations sur réseau	1	1	**4**
Total	76	41	**15**

Tableau 17 : état et évolution des réclamations des abonnés du SMEP.

Les réclamations des abonnés, au nombre de 15, sont en très nette baisse en 2025. Les principales réclamations concernent les problèmes de desserte ou la relation clientèle.



15

réclamations d'abonnés
(41 en 2024)

[14] Adressées par courrier, suite à une 1ère relance adressée via 10 636 courriers (+ 38%).

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Chapitre V

Le prix de l'eau potable et les moyens financiers du service

1. Le prix de l'eau potable et son évolution
2. Les données financières de la collectivité
3. Les données financières du service concédé
4. La coopération décentralisée

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE



Le SMEP veille à proposer le prix le plus juste, et le plus en adéquation avec les enjeux du service public d'eau potable.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

1. Le prix de l'eau potable et son évolution

Au 1er janvier 2026, le coût du mètre cube (1 000 litres) d'eau potable consommé, est de 2,02 € toutes taxes comprises. Le prix de l'eau potable du SMEP est un des plus bas de la région. La dimension du Syndicat, son historique, ainsi que le souci permanent d'une gestion technico-financière rigoureuse et efficiente, expliquent en grande partie cette performance tarifaire.

Le prix de l'eau potable comprend :

- la « part du délégataire » ou de l'exploitant AGUR, pour un peu plus de 32 % ;
- la « part de la collectivité » ou du SMEP, dénommée également « surtaxe », pour un peu moins de 41 % ;
- les redevances de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, pour environ 22 % ;
- la TVA, pour 5,2 %.

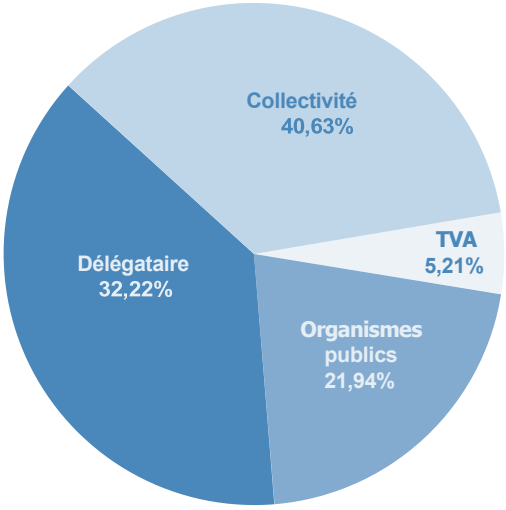


Figure 25 : répartition du prix de l'eau potable au 1er janvier 2026

Il convient de noter qu'une progressivité tarifaire a été instaurée depuis 2010, auprès de l'ensemble des usagers « domestiques », sur la part « consommation » du délégataire, avec les 60 premiers mètres-cubes facturés à -46 % par rapport aux mètres-cubes suivants. De plus et à ce jour, le SMEP n'applique aucune part fixe ou abonnement annuel sur sa facturation.

Le tarif de la part délégataire est celui figurant dans le contrat initial et son avenant n°1. Il est actualisé selon la formule de révision des prix du contrat.

Le tarif de la part de la collectivité 2026 a été validé par délibération 34-2025 du 16 décembre 2025. Il a été augmenté pour maintenir le prix plancher détaillé ci-après.

La part tarifaire des organismes publics a diminué. La redevance Préservation de la ressource en eau résulte d'un calcul effectué par le délégataire et validé par les services de l'Agence de l'eau Adour Garonne. La redevance pour la performance des réseaux d'eau potable a diminué du fait des bonnes performances du service d'eau géré par le SMEP de Jurançon.

En 2025, en raison de la modification et de l'augmentation de la redevance Agence de l'Eau ainsi que de la nécessité d'un prix plancher de 2 €TTC/m3 pour bénéficier des aides de cet organisme, le tarif de l'eau potable du SMEP avait connu une forte hausse tarifaire de 8,68 %*. Afin de rapprocher cette hausse de l'évolution pluriannuelle de l'Indice des Prix à la Consommation (+0,63 % en moyenne pour 2025) tout en respectant ce prix plancher, **le tarif de l'eau potable du SMEP s'est stabilisé (+ 0,8 %) en 2026.**

En outre, les frais d'accès au service sont les suivants :

- sans déplacement : 39,98 € HT
- avec déplacement : 85,68 € HT

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

	Quantité	Prix unitaire 01/01/2025	Prix unitaire 01/01/2026	Montant HT 01/01/2025	Montant HT 01/01/2026	Évolution 2025/2026
PART DU DÉLÉGATAIRE						
Abonnement Annuel	1	28,46 €	**28,22 €**	28,46 €	**28,22 €**	-0,81%
Consommation	60	0,3006 €	**0,29816 €**	18,04 €	**17,89 €**	-0,81%
Consommation	60	0,536 €	**0,5314€**	32,15 €	**31,88 €**	-0,81%
PART DE LA COLLECTIVITÉ						
Abonnement Annuel	1	0,00 €	**0,00 €**	0,00 €	**0,00 €**	0,00%
Consommation	120	0,78 €	**0,82 €**	93,60 €	**98,40 €**	5,13%
ORGANISMES PUBLICS						
Redevance pour la Préservation des ressources en eau	120	*0,0721 €**	**0,0625 €**	8,65 €	**7,50 €**	-13,31%
Redevance Consommation d'eau potable	120	0,32 €	**0,32 €**	38,40 €	**38,40 €**	0,00%
Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable	120	0,07 €	**0,0602 €**	8,40 €	**8,40 €**	-14%
TOTAL						
Total HT				227,70 €	**229,51 €**	0,8%
TVA à 5,5%				12,56 €	**12,62 €**	0,8%
Total TTC pour 120 m³				240,23 €	**242,13 €**	0,8%
Soit (€TTC par m³)				2,002 €/m³	**2,018 €/m³**	

Tableau 18 : prix de l'eau potable pour une facture type de 120 m³ consommés à l'année.

* Correction apportée par le délégataire AGUR après délibération sur le prix 2025 – chiffres légèrement différents de ceux figurant dans le Rapport 2024

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

2. Les données financières de la collectivité

En 2025, **le SMEP a consacré presque 96 % de son budget d'investissement aux travaux.** C'est une collectivité qui investit beaucoup pour renouveler ses réseaux, mais aussi entretenir, réhabiliter et améliorer ses installations de production, de stockage ou de distribution.

Ces investissements annuels nécessitent de contracter régulièrement des emprunts.

En 2025, un emprunt de 950 K€ adossé au taux fixe de 3,65 % sur 20 ans **a été contracté** auprès De la Banque Postale. L'offre bancaire s'est légèrement relevée en 2025.

L'encours de la dette en capital du Syndicat **s'élève à 14 950 894 €** au 31 décembre 2025, **et est en légère augmentation** par rapport à fin 2024. **L'annuité cumulée des emprunts** du Syndicat **augmente légèrement à 1 363 478 €** fin 2025, dont 991 053,50 € de capital et 372 424,29 € d'intérêts (1 241 k€ fin 2024, dont 889 614,12 € de capital et 351 279,57 € d'intérêts), à laquelle il convient de déduire l'aide du fonds de soutien de 267 k€/an (versée annuellement par l'Etat, au titre de la désensibilisation du prêt ex-DEXIA). L'annuité de la dette représente **environ 41 € par abonné actif à fin 2025** (38 € par abonné actif à fin 2024).

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE	Au 31/12/2024	Au 31/12/2025
La dette globale est de	**14 520 348 €**	**14 950 894 €**
Son taux moyen s'élève à	**2,50%**	**2,43%**
Sa durée résiduelle moyenne est de	**16 ans et 1 mois**	**15 ans et 3 mois**
Sa durée de vie moyenne est de	**8 ans et 8 mois**	**8 ans et 2 mois**

Tableau 19 : caractéristiques principales de la dette globale du SMEP.

La dette du SMEP est constituée à 94 % par du taux fixe, à risque minimal, classée 1A sur la matrice de risque de la Charte de Bonne Conduite. **Le ratio d'extinction de la dette** ou de désendettement, poursuit sa baisse et **se situe à 6,4 ans en 2025**. Il s'agit d'un très bon ratio, au regard du seuil maximal recommandé de 12 ans pour les collectivités comme le SMEP, dont le budget est très majoritairement consacré à l'investissement.

Le profil d'extinction de la dette, qui illustre l'évolution des annuités sans contracter de nouvel emprunt, indique une stabilisation du capital à rembourser à compter de 2026, puis une baisse à partir de 2037/2038.
Cela permet d'entrevoir des perspectives financières intéressantes sur le long terme.

	2021	2022	2023	2024	2025
Ratio	6,6 ans	6,2 ans	7,9 ans	7,1 ans	**6,4 ans**

Tableau 20 : évolution du ratio de désendettement du SMEP.

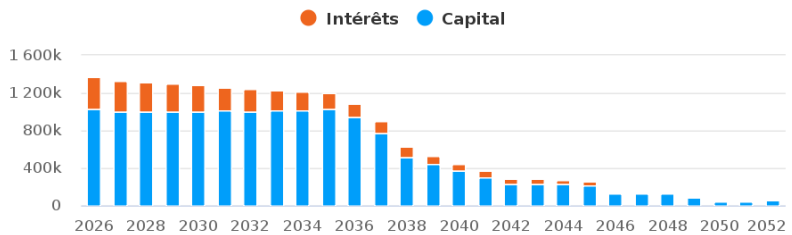


Figure 25 : profil d'extinction de la dette du SMEP à fin 2025.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Le **taux d'épargne brute s'élève à 75,70 % à fin 2025 et est en augmentation** (71,8 % en 2024), tout comme l'épargne nette qui atteint près de 1 336 k€ fin 2025 (+ 187 k€ environ).

Le montant total des **dotations aux amortissements** du SMEP de la région Jurançon en 2025 s'élèvent à 1 346 692 €, dont 1 320 747 € relatifs aux seuls travaux de réseau d'eau potable.

	2022	2023	2024	**2025**
Recette de fonctionnement	3 092 294	3 205 911	2 917 354	**3 485 448**
Épargne de gestion	2 687 998	2 413 331	2 388 235	**3 012 064**
Épargne brute	2 342 079	2 069 063	2 039 319	**2 647 710**
Taux d'épargne brute (en %)	75,74 %	64,5 %	71,80%	**75,70%**
Épargne nette	1 291 180	993 864	1 149 705	**1 336 705**

Tableau 21 : évolution des épargnes du SMEP (hors écritures comptables du PAT III).

Les charges d'exploitation stricto sensu du Syndicat (hors remboursement des intérêts de la dette, hors dotation aux amortissements, hors ICNE, et hors opérations d'ordre) **s'élèvent à 473 384 € HT**, contre 463 000 € en 2024. Ces charges d'exploitation **sont en légère augmentation. Elles représentent 7,7% des dépenses cumulées de 2025** (8 % des dépenses cumulées en 2024).

Pour l'exercice 2025, **les recettes totales du Syndicat** (toutes sections confondues, hors reports et affectation de résultats) **représentent 4 100 K€** (3 796 K€ en 2024), et sont en augmentation par rapport à 2023, cela s'explique par une mobilisation plus importante de l'emprunt. Les recettes concernent :

- **à 65,5 % (2 686 106,08 €) la surtaxe** appliquée aux mètres cubes facturés (69 % en 2024) ;
- **à 23,2 % (950 000 €) l'emprunt** mobilisé en fin d'année (22 % en 2024) ;
- **à 4,8 % (197 140,59 €) des subventions et d'autres produits divers** (2 % en 2024) ;
- **et à 6,5 % (266 633,53 €) le fonds de soutien de l'État** (7 % en 2024).

4 100 K€ HT

de recettes totales en 2025 pour le SMEP (hors report, amortissement et affectation du résultat)

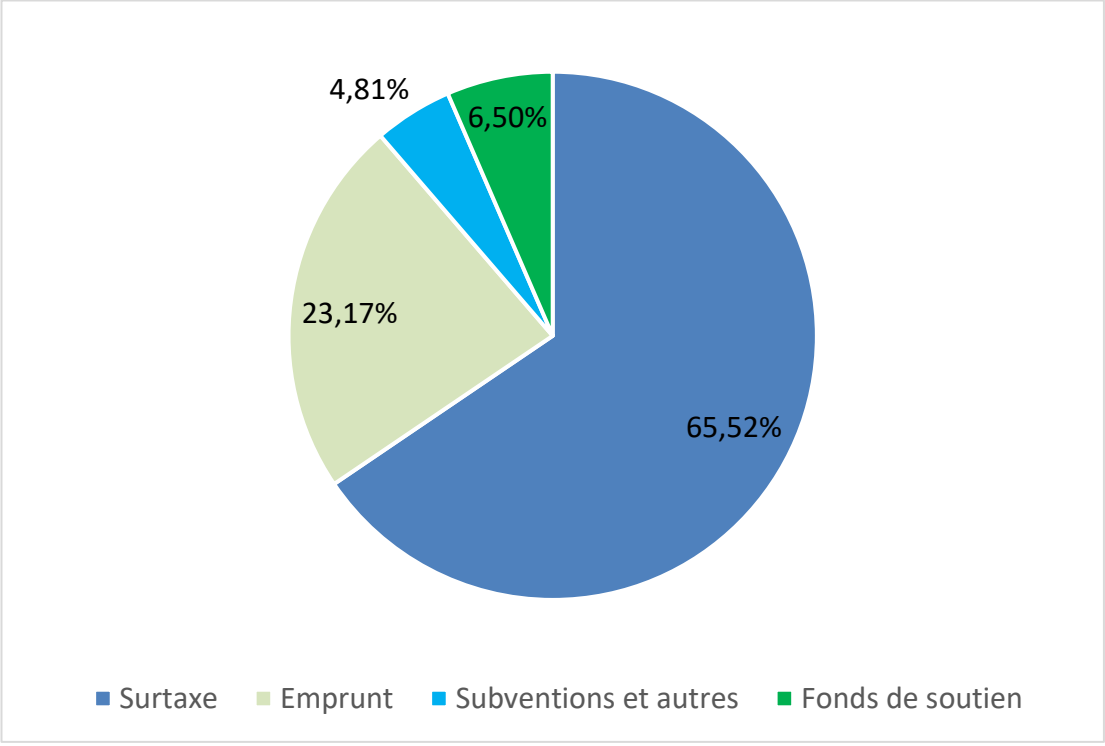


Figure 26 : part des différentes recettes réelles du SMEP en 2025 (hors PAT III)

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE



Les recettes de 2024 liées à la surtaxe s'élèvent à 2 624 K€ HT, et sont en diminution par rapport à celles de 2023 (- 234 K€). **Le montant des subventions et des autres produits perçus en 2024 est en baisse, et représente 86 K€** (591 K€ en 2023). Ce montant correspond majoritairement à des aides de l'Agence de l'Eau attribuées aux travaux relatifs aux économies d'eau et aux acquisitions foncières autour des puits de captage du SMEP, ainsi qu'aux remboursements d'annuités d'emprunts par les communes concernées. **Le recours à l'emprunt (950 000 €) est en légère diminution par rapport à 2024 (817 000 €).**

	En 2024		En 2025	
	En € HT	En %	**En € HT**	**En %**
Surtaxe	2 624 145,76	69,12	**2 686 106,08**	**65,52**
Fonds de soutien de l'État	266 555,21	7,02	**266 633,53**	**6,50**
Subventions et autres produits	88 540,84	2,33	**197 140,59**	**4,81**
Emprunts	817 052,72	21,53	**950 000,00**	**23,17**
TOTAL	3 796 294,53	100,0	**4 099 880,20**	**100,0**

Tableau 22 : comparatif des recettes réelles du SMEP entre les exercices budgétaires de 2024 et 2025 (hors écritures comptables du PAT III).

EXÉCUTION DU BUDGET 2025 (hors PAT III)		DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section d'exploitation	2 526 908,70	3 485 447,65
	Section d'investissement	4 053 081,13	3 610 400,30
TOTAL (toutes sections confondues)		**6 579 989,83**	**7 095 847,95**

Tableau 23 : dépenses et recettes globales du SMEP (hors écritures comptables du PAT III Gave de Pau) sur 2025.

Le budget général de 2025 du SMEP (hors écritures comptables du PAT III Gave de Pau) a généré 6 580 K€ de dépenses et 7 096 K€ de recettes (hors « restes-à-réaliser »).

Une vue d'ensemble et une synthèse du Compte Administratif, qui reprend le détail des dépenses et des recettes inscrites en sections d'investissement et d'exploitation sur l'année 2023, est jointe en annexe. Il convient d'indiquer que cette synthèse intègre les écritures comptables relatives au PAT III qui ont fait l'objet d'une intégration dans le budget principal du SMEP au 01/01/2024.

6 580 K€ HT

de dépenses générées par le budget 2025 du SMEP

7 096 K€ HT

de recettes générées par le budget 2025 du SMEP

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

3. Les données financières du service concédé

Le compte annuel de résultat d'exploitation, du service public d'eau potable concédé à l'exploitant AGUR, relatif à 2025, **présente un léger bénéfice d'exploitation de 4 242 € avant impôt** (- 135 k€ en 2024). Ce premier exercice bénéficiaire est essentiellement dû à une diminution importante des charges relatives au nouveau contrat de fourniture d'électricité, cohérent avec les dépenses prévisionnelles (- 248 k€ en dépense). L'ensemble des autres charges et produits s'équilibrent dans l'ensemble.
Ainsi, le rééquilibrage progressif des charges avec les produits du service exploité est bien intervenu, comme prévu, en 2025. Les projections tendent vers une augmentation notable de l'excédent annuel pour 2026. Un travail sera néanmoins conduit pour intégrer les modifications majeures intervenues dans un avenant au contrat (redevances Agence de l'Eau, …).

L'exploitant-concessionnaire AGUR est également chargé de percevoir les redevances de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, au travers de l'émission et du recouvrement des factures d'eau. Une note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne figure en Annexe.

En synthèse et à titre d'informations, nous pouvons considérer que **le budget global du service public d'eau potable du SMEP de la région de Jurançon s'établit à 9 394 K€ HT en dépenses et à 10 018 K€ HT en recettes.**

Les informations techniques et financières complémentaires relatives à la concession de service public figurent en annexe IV, dans le Rapport Annuel 2025 d'AGUR.

9 886 K€ HT

de dépenses générées par le service public d'eau potable du SMEP

10 406 K€ HT

de recettes générées par le service public d'eau potable du SMEP

	CEP	2024	2025	ÉCARTS
Frais de Personnel	1 247 273 €	1 386 907 €	1 358 211 €	-28 696 €
Charges de Personnel	1 098 129 €	1 212 293 €	1 144 947 €	-
Parc de véhicules	149 144 €	174 613 €	213 264 €	-
Consommables	334 777 €	566 244 €	317 414 €	-248 830 €
Achats d'eau	15 288 €	13 297 €	16 382 €	-
Électricité	314 239 €	542 878 €	291 757 €	-
Produits de traitements	5 250 €	10 069 €	9 276 €	-
Charges d'exploitation	272 325 €	297 398 €	359 544 €	62 146 €
Fournitures, matériaux, locations	143 392 €	156 169 €	203 255 €	-
Sous-traitance générale	102 086 €	118 254 €	127 018 €	-
Frais d'analyses	26 847 €	22 976 €	29 270 €	-
Charges de renouvellement	153 260 €	160 028 €	162 311 €	2 283 €
Comptes et programmes de renouvellement	153 260 €	160 028 €	162 311 €	-
Charges liées aux investissements	342 113 €	351 731 €	343 811 €	- 7 920 €
Amortissement Biens propres	-	45 108 €	37 188 €	-
Amortissement travaux contractuels	342 113 €	306 623 €	306 623 €	-
Charges diverses	383 053 €	525 283 €	589 837 €	64 554 €
Assurances	14 101 €	35 548 €	41 535 €	-
Télécommunications, Frais postaux et éditique	76 558 €	125 380 €	117 885 €	-
Informatique	101 408 €	46 369 €	55 222 €	-
Impôts, taxes et versements assimilés	30 214 €	32 201 €	31 176 €	-
Créances irrécouvrables, douteuses & Recouvrements	33 666 €	180 680 €	243 050 €	-
Charges immobilières	75 000 €	77 359€	76 268€	-
FSL	8 328 €	6 676 €	6 676 €	-
Coopération centralisée	28 202 €	21 070 €	18 025 €	-
Autres dépenses	15 576 €	-	-	-
Frais généraux	**149 010 €**	**175 752 €**	**174 776 €**	**- 976 €**
CHARGES	**2 881 811 €**	**3 463 343 €**	**3 305 904 €**	**-157 439 €**
Ventes d'eau	2 253 239 €	2 657 879 €	2 640 997 €	-16 882 €
Abonnements	843 440 €	1 079 634 €	1 084 877 €	-
Consommations	1 400 960 €	1 578 231 €	1 556 120 €	-
Vente d'eau en gros	8 839 €	13 €	-	
Autres produits	**281 964 €**	**394 898 €**	**457 171 €**	**62 273 €**
Recettes accessoires	184 459 €	302 774 €	344 595 €	-
Facturation des redevances de l'Agence de l'Eau	19 986 €	21 866 €	23 798 €	-
Redevance assainissement	77 519 €	70 259 €	88 778 €	-
Travaux exclusifs	**285 000 €**	**275 863 €**	**211 978 €**	**-63 885 €**
CHIFFRES D'AFFAIRES	**2 820 208 €**	**3 328 640 €**	**3 310 146 €**	**-18 494 €**
RÉSULTATS avant impôt sur les sociétés	**-61 608 €**	**-134 703 €**	**4 242 €**	**138 945 €**

Tableau 24 : comptes d'exploitation d'AGUR de 2024 et 2025.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

4. La coopération décentralisée

Coopération internationale

Le SMEP a poursuivi, aux côtés de son exploitant AGUR, son soutien à des actions de coopération internationale initiées en 2021, grâce au fonds dédié issu du contrat de Concession de Service Public. Le cumul d'aides de 2025 a représenté 20 000 € (19 000 € versés par AGUR via le contrat + 1 000 € versé directement par le SMEP).

20 K€

cumul d'aides en 2025
au profit d'un projet de coopération internationale du sud Sénégal



Récapitulatif des actions de coopération intercommunale au titre du contrat

	2023	2024	**2025**
	(en € HT)	(en € HT)	**(en € HT)**
Sommes dédiées au fonds de coopération int. (0,7 %)[14]	16643,87 €	18 140,03 €	**18 024,80 €**
Versements effectués sur l'exercice	19000 €	17000 €	**19000 €**
Solde du fonds au 31/12/N	1 101,79 €	2 241,82 €	**1 266,62 €**
Nombre de personnes desservies en eau potable	6141 (de 2023 à 2025	6141	**6141**

Tableau 25 : suivi des actions de coopération intercommunale.

[14] Suite à l'avenant n° 1, ce fonds a été porté de 1 % à 0,7 % des recettes facturées annuellement par AGUR auprès des usagers du SMEP.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Chapitre VI

Annexes

1. La synthèse du bilan annuel de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée
2. La note d'information de l'Agence de l'Eau
3. Le compte-rendu de la CCPSL
4. Le compte financier unique 2025 de la collectivité
5. Le rapport annuel du concessionnaire AGUR



Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE



Retrouvez l'ensemble des informations et des documents du RPQS de l'année sur le site internet du SMEP : www.smep-jurancon.fr

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Annexe I

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ZONE DE DISTRIBUTION : REGION DE JURANCON

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Cependant, l'eau distribuée en 2025 a présenté 1 non-conformité.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 3 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 68554 personnes sur 24 communes (ARESSY, ASSAT, BILLERE, BIZANOS, BOSDARROS, BUZY, GAN, GELOS, IDRON, JURANCON, LAROIN, LASSEUBE, LASSEUBETAT, LONS, MAZERES-LEZONS, MEILLON, MORLAAS, NARCASTET, PARDIES-PIETAT, PAU, RONTIGNON, SAINT-FAUST, SERRES-MORLAAS, UZOS). Le responsable des installations est : « SMEP DE LA REGION DE JURANCON ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SOCIETE AGUR » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE — Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE — Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

ADOUCISSEUR — Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

SAVEUR-COULEUR — Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 14/05/2026

UDI 064000471

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 121
Conformité : 99 %
Valeur maxi : 5 n/100 ml

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 12
Valeur moyenne : 5,46 mg/L
Valeur maxi : 6,4 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 4
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 180
Valeur maxi : 0,016 microgramme/L

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 4
Valeur moyenne : 0,027 mg/L
Valeur maxi : 0,055 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 12
Valeur moyenne : 21,6 °f
Valeur maxi : 26,8 °f

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - Délégation Départementale des Pyrénées Atlantiques de l'ARS Nouvelle Aquitaine - Cité administrative, Boulevard Tourasse CS 11604 - 64 016 PAU Cedex
09 69 37 00 33
ars-dd64-sante-environnement@ars.sante.fr

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Annexe II

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

eau GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Édition avril 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

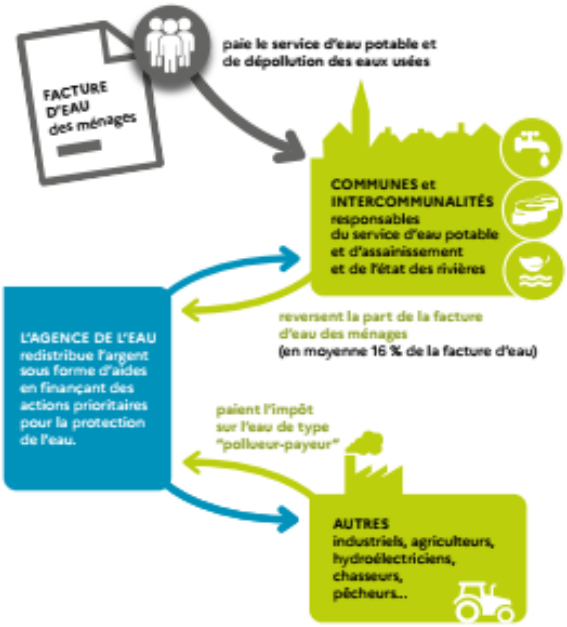
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : **www.services.eaufrance.fr**

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1er janvier 2024, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,75 euros TTC/m³** dont 2,38€TTC/m³ pour l'eau potable et 2,37 €TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 570 euros par an et une mensualité de 47,50 euros en moyenne. (Données SISPEA 2023)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.
RPQS > des réponses à vos questions : https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

Édition avril 2026

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement / 1

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 347,5 millions d'euros dont 264,7 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

- **0,05 €** de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés
- **1,95 €** de redevance de pollution payé par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés
- **63,10 €** de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
- **9,50 €** de redevance de pollution diffuse payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits
- **100 €** de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2025
- **1,60 €** de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs
- **1,70 €** de redevance de prélèvement payé par les irrigants
- **9,00 €** de redevance de prélèvement payés par les activités économiques
- **13,10 €** de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2025 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) - source agence de l'eau Adour-Garonne.

- **8,55 €** aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau (hors industrie et agriculture)
- **10,35 €** pour l'animation des politiques de l'eau *(études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information et l'international)*
- **35,80 €** aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie
- **15,90 €** aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture
- **100 €** d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2025
- **4,20 €** aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable
- **5,10 €** aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle, le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau et la gestion de la ressource
- **20,10 €** principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques *(en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides)*.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2025

En 2025, avec le démarrage du nouveau de son nouveau programme d'intervention, l'Agence s'est mobilisée pour accompagner au mieux les projets sur le terrain, et ce malgré un contexte économique compliqué pesant sur le coût des investissements. **Plus de 350 millions d'euros d'aides ont été attribuées sur l'ensemble du bassin.** Le fonds vert est venu compléter les aides de l'Agence pour accélérer la transition écologique des territoires. En 2025, il a permis 7M€ d'investissements supplémentaires sur le Grand Sud-Ouest.

KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS **926**	HECTARES DE ZONES HUMIDES ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE AIDE POUR ACQUISITION OU RESTAURATION **1 903**	NOMBRE DE SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT PRIORITAIRES AIDÉS **108**	NOMBRES D'OUVRAGES AIDÉS POUR ÊTRE RENDUS FRANCHISSABLES **77**
POURCENTAGE DU BASSIN COUVERT PAR UN INVENTAIRE DE ZONES HUMIDES **66**	CONTRATS EAU ET CLIMAT EN COURS D'ÉLABORATION OU VALIDÉS **10**	CAPTAGES DÉGRADÉS COUVERTS PAR UN PLAN D'ACTIONS **86**	POURCENTAGE DU BASSIN COUVERT PAR DES SAGE **75**

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 70 % des aides attribuées par l'Agence en 2025 ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature, gestion et partage de la ressource, économies d'eau, gestion durable des eaux de pluie, études, sensibilisation, communication…
Les solutions fondées sur la nature représentent plus de 25 % des aides qui ont permis de soutenir la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

2050 : l'eau, un enjeu central pour notre qualité de vie et nos territoires
À l'occasion d'un forum organisé en septembre dernier par l'agence de l'eau Adour-Garonne, plus de 300 décideurs et citoyens ont été invités à échanger, débattre et imaginer un avenir marqué par un accès à la ressource en eau réduit de moitié. Pour se projeter dans cet avenir contraint, la qualité de vie dans nos territoires constitue un repère et une cible essentielle.



Le lancement des contrats eau et climat pour une prise en compte des enjeux de prospective climatique
Face au changement climatique, l'Agence de l'eau renforce son soutien aux territoires pour mieux gérer la ressource en eau sur le long terme. Concrètement, elle s'appuie sur les enseignements du programme Explore2, qui donnent les clefs du futur de l'eau et du climat à l'échelle locale.
Les contrats Eau & Climat sont le socle de cette démarche. Ils permettent aux élus et aux acteurs du territoire de se mettre autour de la table pour définir une stratégie claire et un plan d'actions sur plusieurs années, tenant compte des évolutions à venir du climat et de ses impacts sur la ressource en eau.
Un des premiers contrats Eau&Climat élaboré en Adour-Garonne est celui des fleuves et côtiers du bassin d'Arcachon 2025-2030, signé le 25 novembre dernier par 33 acteurs locaux (Région, préfecture, Département, communes du bassin d'Arcachon et du Val-de-l'Eyre).

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

LES ENJEUX DE LA RÉFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

En savoir plus :
https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reformeredevances

EN 2026, L'AGENCE DE L'EAU LANCE "L'EAU D'ICI"

Structuré autour de 38 fiches thématiques enrichies de cartes, schémas didactiques, anecdotes et chiffres clés, cet ouvrage rend accessible pour la première fois l'essentiel des connaissances sur l'eau dans le Grand Sud-Ouest.



Siège
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations
ATLANTIQUE-DORDOGNE
BORDEAUX (dép. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

BRIVE-LA-GAILLARDE
(dép. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation
ADOUR ET CÔTIERS
PAU (dép. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations
GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE
TOULOUSE (dép. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (dép. 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00

Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LES AGENCES DE L'EAU

Conception : AELB DIC - Adaptation AE AG Avril 2026 - Imprimerie Delort
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, istockphoto & Jean-Louis Aubert

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Synthèse des discussions de la rencontre du 2 septembre 2026

Présents : M. BERNOS Michel, Président du SMEP de la région de Jurançon, M. Pascal MORA 4ème vice-président du SMEP ; Mme. PERE Karine , délégué du SMEP ; M. CAPDEBOSCQ Jean-Marc de l'association « Eau Secours 64 » ; MM. FERNANDEZ Fabien et IRIGOIN Hervé d'AGUR ; M. BEGUIER Julien, direction du SMEP.
Excusés ou absents : MM. MAUBOULES Patrick et PELISSIE Dominique , délégués du SMEP ; M. TURON Yves de l'association « Nouste Bernet ».

3. Présentation générale du Rapport Annuel du Concessionnaire (RAC) & du projet de Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) relatifs à l'année 2025 :

Le RPQS intègre dans un seul et même document synthétique l'ensemble des éléments et faits marquants du service public d'eau potable du SMEP de l'année. Avec en annexes, le bilan qualité de l'eau distribuée de l'ARS 2025, la note d'information de l'Agence de l'Eau, Le présent compte rendu de la CCSPL, Le compte financier unique du SMEP et enfin le rapport annuel du concessionnaire.

Les indicateurs réglementaires et complémentaires, ainsi que l'essentiel des données du service public du SMEP sont rappelés en début du RPQS, pour en faciliter la lecture ou l'appropriation.

Le Concessionnaire a présenté, à la Commission, une synthèse de son RA et notamment les principaux chiffres repris dans le RPQS.
Les principaux éléments constitutifs de l'exploitation du service public de production et de distribution de l'eau potable de 2023 concernent pour l'essentiel :

- **Un patrimoine structurant inchangé** : 9 puits de production et 2 en secours, 1 unité de potabilisation par simple rechloration, 25 ouvrages de stockage avec 11 surpresseurs, 819 km de réseau (**en très légère hausse**) desservant **33 495 abonnés actifs (+ 393) ;**
- **Un volume mis en distribution de 4 930 401 m³,** soit environ **13 508 m³/j pour une économie** d'eau produite **de 48 179 m³** (-1% par rapport à 2024) **et -1 234 200 m³ par rapport à 2020 ;**
- **Une eau distribuée de très bonne qualité**, **conforme à 99% en microbiologie (1 non-conformité levée après analyse contradictoire et modification du point d'analyse) et 100% en physico-chimie** ;
- **243 fuites traitées** sur branchements ou réseaux (190 fuites en 2024), et **620 km de réseaux inspectés** (comme en 2024) ;
- Une **légère augmentation des volumes consommés** (4 038 978 m³ comptabilisés sur 365 j.) mais une légère diminution des volumes facturés (3 917 255 m³) du fait du recalage d'une relève effectuée sur 354 j. ;
- **Un prix de l'eau potable quasiment stable à 2,02 € TT/m³** au 01/01/2026 (+ 0,8 %), Permettant de répondre à l'exigence de prix minimum demandé par l'Agence de l'Eau pour être éligible aux subventions ;
- Un **rendement contractuel du réseau qui s'améliore** nettement pour atteindre **83,1 %**, contre 81,0 % en 2024. Ce qui correspond à **un ILP (Indice Linéaire de Perte) historiquement bas de 2,81 m³/j/Km (Réseau jugé bon selon la nomenclature de l'Agence de l'Eau) ;**
- **Un déploiement de la radiorelève qui s'est achevé pour avoisiner 98 % du parc équipée** (reliquat traité à l'opportunité) **;**
- **Près de 239 K€ HT investis par l'exploitant AGUR** en réhabilitation ou renouvellement d'ouvrages et de branchements (hors compteurs et radiorelève) ;
- Un Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (ou CARE) du Concessionnaire qui fait état, **pour la 1ère année contractuelle, d'un résultat positif d'environ 4 K€ HT**.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Pour rappel, les principaux indicateurs ou faits marquants de l'année 2024 sont les suivants :

- **L'attribution du label Amorce « Territoire d'eau en transition écologique » pour la 3ème année consécutive ;**
- **La campagne de détection de CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) avec environ 50 analyses et 2 secteurs identifiés en non-conformité ;**
- **La mise en service des équipements (9 compteurs et 2 stabilisateurs de pression dont 1 piloté) objets d'un financement de de l'Agence de l'Eau** pour améliorer la recherche de fuites et la gestion des pressions.
- Des travaux de **sécurisation des sites**, en lien avec l'étude PGSSE finalisée en 2022, ont également été réalisés : remplacement ou mise en place de télégestion et de dispositifs anti-intrusion sur plusieurs sites et modification du pompage de la reprise de Narcastet (pompes plus économes et variateurs)
- **La poursuite du Plan d'Action Territorial « Gave de Pau », et de l'objectif « zéro phyto » porté par le SMEP,** avec une amélioration des indicateurs agricoles ;
- La poursuite de l'acquisition foncière agricole avec **l'achat d'environ 3 hectares** supplémentaires sur le champ captant ;
- Des travaux de **renouvellement de réseaux à hauteur de 2,9 M€ TTC**, pour 6,0 Km de réseaux renouvelés ou abandonnés, et un taux de renouvellement moyen de 0,79 % sur la période 2021-2025 ;
- **Des indicateurs financiers maîtrisés**, avec la mobilisation d'un emprunt de 0,950 M€ en 2025, et **une durée d'extinction de la dette de 6,4 ans** considérée comme raisonnable pour une collectivité de ce type.

4. Principales discussions et principaux points abordés :

Les principaux échanges ont porté sur :

- **Les bons résultats obtenus depuis 5 ans par le nouveau délégataire AGUR** ;
- **Un engagement sur l'amélioration des rendements prévus dans le contrat y compris par la réduction des pressions qui entraîne notamment une baisse de la consommation des abonnés et donc du volume vendu. Ces améliorations de rendement permettent toutefois une diminution des consommations électriques donc de certaines charges** ;
- **Une augmentation des frais de relance (flécher dans les recettes accessoires) en lien avec l'augmentation des impayés ;**
- **Le nombre de parts fixes (37 383) supérieures au nombre d'abonnés (33 495) en lien avec la facturation des unités logement conformément à la réglementation** ;
- **Un contrat qui devient légèrement positif pour la première année malgré les recettes en deçà des recettes prévisionnelles** ;
- **Une attention particulière est demandée sur la ventilation comptable du parc compteur concernant le déploiement de la radio relève et le renouvellement (exclusion des compteurs et branchements neufs facturé à chaque demandeur) ;**
- Des échanges relatifs à la précédente délégation de service public qui ne sont pas repris dans le présent document (sans objet avec les rapports 2025 présentés).

Il est indiqué que la Commission de Contrôle Financier se réunissait également ce 2/09/2026 afin d'examiner le Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) de 2025 de l'exploitant AGUR.

3. Avis des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

Le RPQS et le RA du Concessionnaire relatifs à l'année 2025 ont été validés à l'unanimité. Les membres de la Commission ont souligné la qualité du travail accompli, les bons résultats atteints, dans un esprit de cogestion AGUR-SMEP.

Fait à Jurançon, le 2 septembre 2026
Monsieur Michel BERNOS, Président

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Annexe IV

SMEP de la Région de Jurançon (intégrant les écritures comptables du PAT III)*
Vue d'ensemble du Compte Financier Unique (CFU) 2025 (en € HT) :

EXÉCUTION DU BUDGET 2025		DÉPENSES	RECETTES
Réalisations de l'exercice (mandats et titres)	Section d'exploitation	2 526 908,70	3 272 954,50
	Section d'investissement	3 612 239,12	3 610 400,30
		+	+
Reports de l'exercice N-1	Report en section d'exploit. (002)		212 493,15
	Reports en section d'investissement (001)	440 842,01	
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		6 579 989,83	7 095 847,95

RESTES À RÉALISER À REPORTER en N+1	Section d'exploitation		
	Section d'investissement	379 308,68	174 112,70
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	379 908,68	174 112,70

RÉSULTAT CUMULÉ	Section d'exploitation	2 526 908,70	3 485 447,65
	Section d'investissement	4 432 389,81	3 784 513,00
	TOTAL CUMULÉ	6 959 298,51	7 269 960,65

SOLDE D'EXÉCUTION CUMULÉ	+ 310 662,14 €

Synthèse de la section d'Exploitation 2025 (en € HT)

DEPENSES D'EXPLOITATION	Budget	Réalisé 2025
011 - Charges à caractère général	**427 700,00**	**175 216,53**
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	11 700,00	5 540,88
61 - SERVICES EXTERIEURS	168 600,00	116 075,99
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	82 500,00	49 247,23
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	164 900,00	4 352,43
012 - Charges de personnel et frais assimilés	**261 988,00**	**224 149,84**
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	5 000,00	
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 120,00	3 193,54
64 – CHARGES DE PERSONNEL	252 868,00	220 956,30
65 – Autres charges de gestion courante	**79 133,00**	**74 017,17**
66 – Charges financières	**367 253,00**	**364 354,16**
67 – Charges exceptionnelles	**30 479,00**	**22 979,00**
68 – Dotations aux amortissements, dépréciations	**66 500,00**	**66 500,00**
022 – Dépenses imprévues	**4 596,00**	
Total dépenses réelles	**1 237 649,00**	**927 216,70**
Total dépenses d'ordre	**2 476 286,15**	**1 599 692,00**
Total dépenses d'exploitation	**3 713 935,15**	**2 526 908,70**

* Pour rappel, le budget annexe du PAT III Gave de Pau a été intégré au budget principal du SMEP à compter du 01/01/2024.

RECETTES D'EXPLOITATION	Budget	Réalisé 2025
70 – Vente de produits finis, prestation de service	**2 850 000,00**	**2 686 106,08**
74 – Subventions d'exploitation	277 380,00	197 140,59
75 – Produits de gestion courante	6 010,00	17 916,42
76 – Produits financiers	267 684,00	267 633,53
77 – Produits exceptionnels	100,00	
78 – Reprises sur amortissements, dépréciations, ...	3 410,00	3 410,00
013 – Atténuations de charges	**200,00**	**4 092,00**
002 – Excédent de fonctionnement reporté	212 493,15	212 493,15
Total recettes réelles	**3 617 277,15**	**3 388 791,77**
Total recettes d'ordre	**96 658,00**	**96 655,88**
Total recettes d'exploitation	**3 713 935,15**	**3 485 447,65**

Synthèse Section Investissement 2025 (en € HT) :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget	Réalisé 2025	Restes à réaliser au 31/12/2025
13 - Subventions d'investissement reçues			
16 - Emprunts et dettes assimilés	995 055,56	991 053,60	
20 – Immobilisations incorporelles	20 000,00		
21 - Immobilisations corporelles (acquisitions foncières)	128 677,15	110 153,52	
23 - Immobilisations en cours (travaux)	2 978 920,00	2 414 376,22	379 308,68
Total dépenses réelles hors opérations d'ordre	**4 563 494,72**	**3 956 425,25**	**379 308,68**
Total dépenses d'ordre	96 658,00	96 655,88	
Total dépenses d'investissement de l'exercice	**4 563 494,72**	**3 956 452,25**	**379 308,68**
001 - Déficit d'investissement reporté	440 842,01	440 842,01	
Total dépenses d'investissement cumulé	**4 660 152,72**	**4 053 081,13**	**379 308,68**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget	Réalisé 2025	Restes à réaliser au 31/12/2025
10 - Dotations, fonds divers et réserves	981 847,81	981 847,81	
13 - Subventions d'investissement reçues	252 018,76	77 497,49	174 112,70
16 - Emprunts et dettes assimilés	950 000,00	950 000,00	
22- Immobilisations en cours		1 363,00	
Total recettes réelles hors opérations d'ordre	**2 183 866,57**	**2 010 708,30**	**174 112,70**
Total recettes d'ordre	2 476 286,15	1 599 692,00	
Total recettes d'investissement	**4 660 152,72**	**3 610 400,30**	**174 112,70**

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

Annexe V

RAPPORT ANNUEL 2025

SERVICE D'EAU POTABLE – SMEP DE LA REGION DE JURANCON

Synthèse de l'année P. 5
Service / Patrimoine P. 18
Bilan technique du service P. 42
Gestion clientèle P. 67
Économie de la délégation P. 73
Annexes P. 80



Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260922-DEL42_2026-DE

SMEP
de la région de Jurançon

05 59 06 45 97
contact@smep-jurançon.fr
www.smep-jurancon.fr
33 avenue Bagnell - 64110 Jurançon

création AGENCE VALLETS DU SUD